

Bulletin municipal **Toucy**

Tirage 1800 - Distribué gratuitement

JANVIER/FEVRIER 2026 - n° 136

2026
BONNE
ANNÉE



Et Merci Michel !



Terrassements
Maçonnerie paysagère
Clôtures
Mouvements d'eau
Tontes ponctuelles et annuelles

18 Chemins Ronde - 89130 TOUCY/FONTENOY
03 86 74 00 63 - www.fppaysages.fr



CAVE DE TOUCY

660, Avenue du Général de Gaulle - 89130 TOUCY
 Tél. : 03 86 44 20 20 - cavedetoucy@orange.fr

Ocre Esthétique

GUINOT • Détente et bien-être • Minceur **techniSPA**
 • Soins visage et corps
 • Épilations
 • SPA-Pédicure
 • Onglerie
 • Forfait mariées

5, rue Paul-Bert - TOUCY
03 86 44 12 25
www.ocre-esthetique.fr



CREAT'IFF
Lissage français
- 20 ans = - 20%

Horaires : Mardi 9h-12h/14h-18h
 Mercredi 9h-12h/14h-17h
 Jeudi 9h-12h/14h-18h30
 Vendredi 9h-18h30 • Samedi 9h-15h

8 rue Philippe Verger 89130 TOUCY
03 86 74 39 57
creattiff.celine@gmail.com

ENTREPRISE DE BATIMENT

SAS TAUPIN

ZA Route de Moulins sur Ouanne
 89130 TOUCY

Aires

Tél.: 03 86 44 05 25 www.sas-taupin.com

my Food

KEBAB • PIZZAS • BURGERS • SALADES

03 86 44 47 86
 50, Boulevard Pierre Larousse 89130 TOUCY

Tony Pizza

MARDI Mézilles
 MERCREDI Pourrain
 JEUDI Parly
 VENDREDI Pourrain
 SAMEDI Toucy
 DIMANCHE Toucy

Tél 06 36 82 59 56
[f Tony Pizza Toucy](https://www.facebook.com/TonyPizzaToucy)

D'services plus (EI)

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE
 Installation / Rénovation
 Borne recharge véhicules électriques
 Panneaux photovoltaïques
 Climatisation / Motorisation portail

David CHALIER
 89130 TOUCY

06 26 81 86 77
dsptoucy@gmail.com

LA BOUTIQUE

Prêt à Porter
Hommes - Femmes
 Accessoires

13 rue Philippe Verger 89130 Toucy - Tél. 03 86 45 28 70

A.S.E.P.

ASSISTANCE - SERVICE - ENERGIE - PUISAYE

Plomberie - Chauffage
 Electricité - Installations
 Entretien - Dépannage - Ramonage
 Assainissement

6 Le Vernoy 89130 TOUCY
03 86 74 33 65
asep3@wanadoo.fr

GARAGE MORISOT

Entretien, réparation véhicules automobiles, diagnostic, poses accessoires, carrosserie, peinture.

06 47 62 98 48

395, rue du Général de Gaulle (Route d'Avallon)
 89130 TOUCY

OPTUM CVX
 LA SOLUTION OPTIMALE EN 270 ET 300 CH



DAF MATERIEL AGRICOLE

et ses agents

TOUCY - Route de Joigny **03 86 44 00 77**
 VENOTY - Sortie A6 Auxerre Sud **03 86 44 00 19**
 Ets Jerusalem - Ancy-le-Franc **03 86 75 11 14**
 Ets Boblin Michel - Bray S/Seine **01 60 67 14 16**

À VOS MESURES
 LES FERMETURES QUI DURENT



30, rue Paul Defrance
89130 TOUCY
03 86 45 29 79

DIMITRI CHEVEAU
JOËL BARBIER

contact@avosmesures.pro • www.a-vos-mesures.com

VOILETS PORTAILS
 PORTES & FENÊTRES STORES
 VERANDAS & PERGOLAS PORTES DE GARAGE

Mot du Maire

SOMMAIRE

Dans le rétro

Vœux du Maire.....	3
Et Merci Michel !.....	6
Notre Marché.....	7
Bilan camping 2025.....	7
Toucy Animations.....	8
Journées du patrimoine 2025...	9
Noces d'Or.....	11

Actualités

Le Petit Monde de Molly.....	11
Ouverture centre AIST.....	12
Vie illustrée de Toucy.....	12
La baignade, informations pratiques.....	13

Vie Municipale

Sécurité incendie.....	14
Sécurisation parking Collège Lycée.....	16
Pratique : Collecte des déchets et monoxyde de carbone.....	17
Urbanisme.....	18
État Civil.....	19
Compte-rendu de conseils.....	20

Mairie de Toucy

Place de la Mairie - BP36
Horaire d'ouverture de la mairie :
du mardi au vendredi,
de 8h30-12h00 et de 14h00-17h00
samedi de 9h00 à 12h00
E-mail : mairie.toucy@ville-toucy.fr
Site : www.ville-toucy.fr
Tél. : 03 86 44 28 44

Photo couverture : Vincent Thomas
Photo 4^{ème} couverture : Chantal Raverdeau
Conception & impression Solidaprint Bléneau - 03 86 45 11 71

C'est avec un très grand plaisir que les membres du Conseil Municipal de TOUCY et moi-même vous accueillons dans cette "halle aux grains" pour ce rendez-vous traditionnel qu'est la présentation des vœux.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous le meilleur : la santé, le bonheur et une meilleure fortune notamment pour ceux qui éprouvent des souffrances au quotidien : qu'elles soient morales, physiques ou financières.

Nous avons également une pensée pour tous ceux qui souffrent hors de notre territoire dans des contrées pas si lointaines comme en Ukraine ou à Gaza, ou en Suisse avec le drame de CRANS MONTANA.

L'année 2025 a été marquée par de nombreux événements nationaux et internationaux :

- La réélection d'un Président américain qui fait parler de lui au quotidien,
 - Le "cessez le feu" à Gaza où les habitants n'ont plus de logement et vivent dans la détresse et la misère,
 - La poursuite de la guerre en Ukraine commencée en (Février) 2022.
 - Notre Président de la République qui a dissout, l'Assemblée Nationale, devenue aujourd'hui ingérable, puisque n'ayant plus de majorité.
 - Des nominations et des démissions successives de nos 1^{er} Ministres.
 - L'accroissement d'une dette abyssale qui obère l'avenir de nos enfant et petits-enfants.
 - Un nouvel ordre mondial qui s'installe sur notre planète avec en toile de fond l'accès aux richesses des Etats fussent ils des états de droit.
- En dépit de toutes ces vicissitudes nationales ou internationales, nous autres élus locaux, avons le devoir de gérer nos communes avec des moyens en diminution et l'obligation de toujours présenter un budget en équilibre.

Au cours de l'année 2025 nous avons quand même pu réaliser un certain nombre de travaux tels :

- La mise en place de la défense incendie avec la pose de deux réserves souples de 60 m³ chacune dans les hameaux des Gilats et des Avenièrès, afin de répondre au Règlement Départemental de Défense Extérieure contre l'Incendie pour 17 500 € TTC. Pour information, 2 à 3 implantations de ce type de matériel restent à faire pour couvrir toute notre commune.
- Nous avons fait la réfection de la toiture de la sacristie de l'Eglise mais bien d'autres travaux seront bientôt nécessaires à l'entretien de cette très vieille dame.
- Entrepris la réfection des routes des Bouziats, des Crançons, de la route des Fontaines (qui mène du Vernoy à la D965) pour plus de 118 000 € TTC.
- Nous avons sécurisé le parking et les abords de la Cité Scolaire en partenariat avec le Conseil Départemental qui s'est chargé du marquage au sol. Pour notre part nous avons installé des barrières de protection, mis en place de la signalisation verticale et créé un nouvel Abribus, pour un coût de 43 000 € TTC (projet subventionné par les amendes de police).
- Nous avons également fait procéder à l'élagage des platanes Avenue du Parc et au Parc de la Glaudonnerie pour 8 000 € facturée par l'Entreprise FP Pay-sages auquel il faut ajouter le temps passé par nos agents techniques.

Nos agents qui ont également réalisé la création de 2 îlots de verdure dans la cour de l'école élémentaire et posé du mobilier extérieur pour l'espace détente des élèves.

Tout ceci sans parler de l'entretien au quotidien, des rues, des espaces verts et des terrains de sport ou encore assurer la sécurisation des piétons par la création de passages protégés ou la pose de balisettes le long de la RD 950 (Avenue du Général de Gaulle).

Toute cette liste de travaux peut vous apparaître modeste au vu de la taille de notre commune.

Cependant n'oublions pas des investissements lourds mais qui ne se voient pas et relèvent pourtant des compétences de la commune pour permettre l'ouverture du Centre Aquatique Intercommunal au 1^{er} Février prochain (Délégation Service Public : Vert Marine).

Outre le fonds de concours des 700 000 € (budget principal) que nous avons financé. Nous avons également financé :

- L'adduction en eau et la défense incendie de cet établissement : poteau incendie + plateforme de retournement pour puisage,
- L'installation d'un transformateur 63 000 €,
- Le raccordement du Centre sur le réseau d'assainissement collectif pour plus de 310 000 €

Soit un total de 1.3 M€ pour ce Centre.

Tout en sachant que la Direction Départementale des Territoires nous oblige pour 2026 à réaliser des travaux sur le réseau d'assainissement collectif de l'Avenue du Parc, de l'Avenue du Général de Gaulle, de la Rue René Marchand pour près de 1.8 M€.

Le montant de ces travaux est prévu au budget annexe de l'assainissement et devrait pouvoir bénéficier de subventions.

Courant 2025, nous avons travaillé au cours de nombreuses réunions sur le projet de réhabilitation de la mairie et de ses annexes en vue de créer un centre administratif répondant aux normes d'accessibilités, d'isolation thermique et d'une meilleure répartition des services administratifs et de leur regroupement.

Ceci avec notre nouvel AMO (Assistant de Maîtrise d'Ouvrage) (puisque le 1^{er} nous a laissé choir) mais aussi avec Monsieur BODO du CAUE.

Pour ce projet nous avons acquis en 2025 la maison Poulet, immeuble bâti à l'arrière de la Mairie pour 60 000 €. L'ensemble du projet porte sur 2 240 m² depuis la Rue Paul Defrance jusqu'à la Place de l'Hôtel de Ville.

Un scénario a été retenu. Il n'est pas en soi définitif. Toutefois dans un premier temps, en 2026, il faudrait démolir les bâtiments Poulet, Charbois et 1 annexe de la maison des sœurs sur les conseils de notre architecte.

Autre point, celui de l'adressage. Je vous en avais parlé l'an passé. Sonia Carreau, Christian Lazzarotto guidés par Benoit Coupechoux ont travaillé sur la fiabilisation de l'adressage. En effet, 1 loi appelée 3DS, impose de dénommer et de numéroter l'ensemble des voies ouvertes à la circulation non seulement pour l'acheminement des lettres ou des colis mais aussi pour permettre l'intervention des services d'urgences SAMU-POMPIERS et plus particulièrement dans les hameaux où certaines ambiguïtés ont été levées.

Aujourd'hui vous avez peut-être remarqué l'implantation de nouvelles plaques de rues pour les voies qui n'avaient pas de dénomination.

Et pour les personnes qui n'ont pas encore eu de numéros, vous devriez recevoir prochainement un courrier, indiquant comment télécharger votre certificat d'adressage. La Base d'Adresse Locale de la commune de Toucy est désormais activée.

En ce qui concerne notre camping des 4 merlettes dont la gestion a été confiée à Camping Car Park son chiffre d'affaires progresse de 10 % par rapport à 2024 (47 972 €).

Si la prime annuelle reversée à la commune reste modeste (environ 18 000€), les retombées économiques sur l'ensemble des commerces sont évaluées à une hauteur de +21% par rapport à 2024, soit 150 000 €.

Merci aux agents qui entretiennent parfaitement ce site.

Dans les futurs projets qui peuvent attirer du monde à Toucy, il serait bon de pouvoir améliorer notre cinéma "Cinétoile". Des plans ont déjà été gracieusement réalisés pour améliorer cette petite salle

qui programme chaque semaine des films de qualités et je salue les bénévoles qui la font fonctionner.

Chose important en matière de santé, j'ai le plaisir de vous annoncer l'installation d'un nouveau médecin en la personne du Docteur Justine COMBAL qui a ouvert son cabinet le 6 Janvier dernier au 20 Chemin de Ronde, Hôtel d'entreprises situé en face de de la Californie. Les rendez-vous sont possibles dès maintenant sur Doctolib.

Et puis au cours de 2026, toujours à l'Hôtel des entreprises, un autre médecin spécialisé en rhumatologie devrait également s'y installer, et également une orthophoniste. Merci à la Communauté Professionnelle de Santé mais aussi à Patrick BUTTNER, Vice-Président chargé de la santé au sein de la CCPF et à l'Association Santé Cœur de Puisaye d'avoir travaillé à l'installation de ces professionnels de santé.

Par ailleurs, la CCPF a déposé un permis de construire que nous avons validé, pour ouvrir en 2026 un pôle de santé, rue du Pont Capureau en lieu et place de l'ancien C.M.P (Centre Médico Pédagogique) qui accueillera différents spécialistes de santé.

Côté personnel

Nous avons connu un certain mouvement de personnels à la mairie avec des arrivés et des départs.

Arrivée de Océane GAJAC à l'accueil pour l'état civil, les cartes nationales d'identités et les passeports, également Michaël LEKHAL qui est passé ASVP et placier pour le marché du Samedi en remplacement de Marie qui a fait valoir ses droits à la retraite et Catherine HUBERT, secrétaire comptable en remplacement de Christian VIAULT parti en retraite.

Malheureusement notre DGS Laetitia GEORGES nous a quitté pour passer au privé et nous sommes actuellement à la recherche de son remplacement.

Et puis avec ma casquette de Président de l'EHPAD, résidence de la Croix des Vignes, j'ai le plaisir de vous présenter Madame Laurianne FABRE comme nouvelle directrice de cet établissement depuis le 1^{er} janvier 2026 en remplacement de Monsieur Hervé NADOT qui a fait valoir ses droits à la retraite.

La population de TOUCY a légèrement augmenté depuis l'an passé selon l'INSEE. Nous sommes aujourd'hui 2 717 habitants et coco-rico selon l'hebdomadaire "Aujourd'hui" Toucy apparaît sur 1 500 communes testées, au 6^{ème} rang des petites villes situées à 150 kms de Paris où il fait bon vivre. Par ailleurs, un américain qui s'est arrêté à Toucy lors d'un long voyage à cheval n'en est jamais reparti. Ayant écrit de nombreux ouvrages sur les randonnées équestres au long cours Co Co Chulaine est tombé sous le charme de TOUCY et lui a consacré un site internet bilingue qu'il vous invite à consulter.

La qualité de vie est aussi due à toutes les associations qui concourent à l'animation de notre ville. Je pense à Toucy-Animations avec l'organisation du Beau-marché, des apéro-concerts, de l'animation du 13 juillet, de la Foire-Expo, du Salon des métiers d'Art ou encore du marché de Noël et de ses décorations.

L'association Pierre Larousse qui a rendu hommage lors de plusieurs manifestations pour les 150 ans de la disparition de notre illustre compatriote.

La 2^{ème} Fanfante qui a connu un joli succès au Parc de la Glauconnerie avec les fanfares de Grenoble, Paris, Bordeaux, Auxerre et bien sur l'Elan Brass Band local.

Le Comité de jumelage dont le bureau a été renouvelé et qui a organisé sa 1ère soirée Fête de la Bière et participé lors d'un déplacement à Kusel à leur célèbre Herbstmesse.

Mais aussi l'ACIT qui a mis en place plusieurs beaux spectacles de cirque, théâtre et concerts.

Toucy Folies et son 3^{ème} salon vintage et également ses apéro-concerts. En Avent Toucy.

Le Salon Toucy Storic qui a encore connu un beau succès mais aussi celui de Cultursport malheureusement boudé malgré la présence de journalistes sportifs, d'auteurs et de sportifs de haut niveau.

Les concours de belote et repas dansants à destination des Aînés mis en place par l'Amicale de la Vallée de l'Ouanne présidée par Francette Desmergers.

Les visites de l'église organisées par Catherine Ravier Létendant chaque Samedi matin en Juillet et Août qui ont permis d'accueillir quelque 1 200 visiteurs.

Mais également les galeries d'Art de qualité qui apportent un rayonnement à notre cité :

- La galerie de l'Ancienne Poste,
- La galerie Atelier de Ale Casanova Rue Paul Bert ou encore dans un autre domaine, la Pyramide du Loup.

Côté Sport, les manifestations n'ont pas manqué non plus :

- Le plateau des débutants le 8 Mai,
- La 5^{ème} édition de la classique cycliste Saint Fargeau Toucy "Souvenir Philippe Gerbault" qui participait à la Coupe de France Nationale 1 organisée de main de maître par Jérémy Maison avec 25 équipes venues de tout l'hexagone.
- La corrida pédestre organisée par les Sapeurs-Pompiers de Toucy dont je salue l'engagement et le dévouement au quotidien

Et puis d'autres manifestations comme la Fête de l'Agriculture organisée par les JA de l'Yonne qui a attiré 8 000 visiteurs. La Bourse échange de voitures, motos mis en place par Christophe Duclos.

Je salue également le Souvenir Français de Puisaye Forterre emmené par son président Philippe Blot qui, par ses interventions en milieu scolaire, travaille au devoir de mémoire de nos anciens.

Merci infiniment à tous ces bénévoles qui donnent de leur temps et mettent toute leur énergie pour rendre Toucy toujours plus attractive, mais aussi aux annonceurs qui nous permettent de réaliser le Bulletin Municipal.

Pour terminer, vous n'êtes pas sans savoir, qu'une échéance municipale approche et que vous êtes invités à voter lors des scrutins des 15 et 21 Mars prochain, le renouvellement du Conseil Municipal.

En ce qui me concerne après 1 mandat d'Adjoint et 3 mandats consécutifs de Maire, je ne me représenterai pas.

Au cours de ces différents mandats, je remercie chaleureusement tous mes collègues élus, anciens élus, qui m'ont soutenu dans mes tâches et mes décisions au quotidien sans oublier Martine Michaut Directrice Générale des Services qui m'a accompagné pendant 14 ans, ni Joël Demont, Conseiller aux décideurs locaux qui nous a toujours apporté ses précieux conseils.

Mes remerciements vont également à toutes les secrétaires et comptables de la mairie, mais aussi les agents techniques des ateliers, agents techniques et ATSEM des établissements scolaires, garde champêtre et ASVP, les bibliothécaires, les agents de la France Service, sans oublier nos agents de la Résidence Autonomie.

En vous renouvelant, avec toute l'équipe municipale, nos vœux de santé et de bonheur, je vous invite à échanger les vôtres autour de la galette et du verre de l'amitié, que ne manqueront pas de vous servir l'ensemble des élus ici présents ;

Je vous remercie de votre attention.

Le Maire
Michel KOTOVTCHIKHINE



Toiture sacristie



Océane Gajac



Catherine Hubert

Et Merci Michel...

Comme chaque année depuis qu'il est Maire, Michel a parfaitement remercié tous les corps constitués et tous ceux qui participent à la vie et à l'animation de notre commune.

Il n'a naturellement pas oublié ceux et celles qui travaillent au quotidien dans les différents services de la commune. Qu'ils soient dans les services administratifs de la mairie ou de France Services, aux services techniques ou à l'entretien, dans les écoles ou dédié à votre sécurité, à la bibliothèque ou à la résidence autonomie, il faut toujours les remercier pour leur engagement car les conditions ne sont pas toujours simples. Je profite de ces quelques lignes pour le souligner à nouveau et les remercier à titre personnel avant de terminer mon mandat d'adjoint au personnel.

Cependant, il y a une chose que Michel n'a pu faire durant sa cérémonie des vœux : souligner son propre travail, son engagement et j'irai jusqu'à dire son dévouement au service de notre ville depuis tant d'années. Il semble alors important, à l'aube de sa retraite d'édile, après 4 mandats dont 3 comme Maire, et dans ce dernier bulletin avant les élections de lui dire tout simplement MERCI.

Merci pour toutes ces années passées sans jamais avoir compté ton temps ou ton énergie au service des Toucycoises et Toucycois.

Un petit coup d'œil dans le rétroviseur sur ces trois mandats de Maire au travers de trois grands projets qu'il aura portés avec ses équipes :

- Son premier mandat de Maire a été marqué par une reprise en main des finances avec une période particulièrement difficile sous la surveillance étroite des services de l'Etat. Dans ce mandat, il a avec son équipe revu totalement le projet de station d'épuration pour le conduire à son terme dans des conditions bien plus acceptables.
 - Pour le second mandat, après avoir réussi à retrouver quelques marges de manœuvre, on peut mettre en avant la rénovation complète de l'espace de la Glaudonnerie avec la création de l'espace Pierre Larousse et une bibliothèque totalement rénovée.
 - Enfin, sur le 3^{ème} mandat, et même si le projet n'est pas porté par la ville, le centre aquatique aura mobilisé beaucoup d'énergie et surtout des moyens financiers. Michel s'est engagé depuis de nombreuses années pour que cet équipement voit le jour (et notamment dans ce lieu précis) en mobilisant un fonds de concours important qui, si il n'avait pas existé, aurait sans doute remis en cause ce projet communautaire.
- Toutes ces années c'est aussi beaucoup d'engagement : pour maintenir les subventions aux associations, pour reprendre les investissements sur la voirie, pour remettre

à niveau les matériels, véhicules et équipements dédiés aux agents afin qu'ils puissent travailler dans de bonnes conditions, pour la toiture de la Tour des Evêques, pour le City Stade, pour le camping...

Comme certains qui trouvent que ce n'est jamais assez, il aurait sans doute aimé en faire beaucoup plus. Mais tous les projets doivent être menés en prenant en compte les moyens disponibles et les ressources données aux collectivités et ils sont loin d'être extensibles...

Une chose est sûre, il aime cette ville, son histoire et ses habitants. Il est intarissable et incollable sur tous ces points et ceux qui ont participé à l'accueil des nouveaux arrivants s'en sont aperçus car il ne peut pas faire synthétique.

En conclusion, merci Michel !

Bruno MAMERON
Dernier Adjoint

TAXIS
FALTINAN Alain
12, Place Genêt - 89130 TOUCY
Tél. 03 86 44 80 64

BRAGUE SEBASTIEN
CASSINA CYRILLE **ALADIN** SARL
Achats et ventes de meubles anciens - Ebénisterie
Estimations - Successions - Antiquités - Brocante
15-17, rue du pont Capureau - 89130 TOUCY
Tél. 03 86 44 10 90 - Mob. 06 86 45 33 65
cyrille.cas@wanadoo.fr

Ets. LAGARDE
Charpente Couverture
Extensions Terrasses Portes de grange
contact@manulagarde.com 89130 TOUCY

Vous avez un projet Immobilier?
Pour vous aider à le réaliser, prenons le temps de nous rencontrer.

Mélimmo
Agence immobilière

*Je parraine, je recommande... et je gagne jusqu'à 500€**
*condition en agence

03 86 44 48 40
14, rue Philippe vergier 89130 Toucy
contact@melimmo89immobilier.com
Site internet : www.melimmo89immobilier.com

PILLON Philippe

Peinture
Papiers Peints
Décoration
Revêtement
Sols et Murs
Vitrerie - Façade
Bandes Placo

Champleau - 89130 TOUCY
03 86 44 26 47 - 06 80 93 25 60
philippe.pillon0877@orange.fr

NOTRE MARCHÉ DU SAMEDI MATIN



Les Toucycois ont pu le remarquer, depuis quelques mois, nous avons changé de placier le samedi matin. Marie, en poste depuis janvier 2024 a fait valoir ses droits à la retraite. Merci Marie pour ta ponctualité et ta rigueur, nous te souhaitons de beaux moments auprès de tes petits enfants, sur ta moto ou tes skis !

Afin de garder un même fonctionnement, la commune a dû lancer une consultation afin de recruter un placier, dès le 1^{er} octobre. Mickael, déjà agent de la collectivité, et qui connaît bien le fonctionnement du marché pour avoir

déjà réalisé des remplacements pendant les congés, a été recruté sur ce poste du samedi matin de 7 à 14 heures. Je souhaite à Mickael de belles rencontres professionnelles et l'assure de ma collaboration régulière.

Comme chaque année, le dernier samedi avant Noël, nous avons prévu une animation. Culturelle cette année (citée de Pierre Larousse oblige !) afin de faire gagner à nos visiteurs 20 paniers garnis, ceux-ci tous plus beaux les uns que les autres !!! Merci à l'association des camelots pour son organisation. Outre des gagnants de Puisaye-Forterre, j'ai

remis des paniers également à des visiteurs d'Auxerre, d'Aillant, Brienon, Perigny, Ouzouer sur Trézée -45- et Pontault-Combault -77-, ravis de repartir avec un panier d'une valeur alimentaire d'environ 180 €. Promesses faites : ils reviendront !!!

Les commerçants du marché se joignent à moi pour vous souhaiter une belle année 2026, qu'elle vous apporte joie et rencontres notamment sur Notre Beau Marché de Toucy, chaque samedi matin de l'année !!!

Sonia Carreau : déléguée au Marché

CAMPING DES 4 MERLETTES



La fréquentation du camping de Toucy est toujours en progression avec notamment une hausse de 6% du nombre des nuitées par rapport à 2024.

Le chiffre d'affaires réalisé sur l'année est de 47 972 € soit une progression de plus de 10% par rapport à 2024.

Le montant de la prime annuelle reversé à la commune sera donc d'environ 18 000€ pour l'année 2025.

Les retombées économiques sur l'ensemble des commerces sont évaluées par le gestionnaire à 150 000€. (+21% par rapport à 2024).

En ce qui concerne la fréquentation du camping par les étrangers, les résultats sont identiques à l'année 2024. (30% d'étrangers et 70% de Français)

L'activité du camping sur 3 ans

Chiffre d'affaires CTTC(intégration des nuits et services)

	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24	
2023					3 308	3 952	4 713	7 771	5 550	2 509	806	847	29456
2024	898	592	2 164	2 659	5 256	4 977	7 415	8 954	6 069	2 406	1 249	426	43065
2025	1 199	1 009	2 383	3 355	5 437	6 247	6 546	10 841	6 252	2 613	1 417	673	47972

Nombre de nuits

	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24	
2023	0	0	0	0	250	298	353	582	417	239	79	83	2301
2024	88	58	187	228	376	352	527	638	435	205	108	37	3239
2025	99	84	198	278	375	426	447	736	428	209	115	54	3449

Durée des séjours (en jours)

	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24	
2023	-	-	-	-	1,50	1,50	1,60	1,60	1,50	1,40	1,30	1,70	1,00
2024	1,70	1,90	1,30	14,00	1,50	1,40	1,40	1,50	1,40	1,30	1,20	1,10	1,43
2025	1,6	1,2	1,6	1,4	1,4	1,5	1,5	1,5	1,4	1,3	1,4	1,1	1,41

Part des étrangers (en %)

	France	Allemagne	Belgique	Espagne	Italie	Pays Bas	Royaume	Autres
2023	 75%	 7%	 7%	 0%	 1%	 5%	 3%	 3%
2024	70%	9%	8%	0%	0%	8%	3%	3%
2025	70%	9%	8%	1%	1%	8%	2%	0%

Malgré de bons résultats, le coût des énergies nous pénalise encore beaucoup trop pour arriver à l'équilibre.

Des modifications techniques apportées cette année sur le chauffage solaire devraient nous permettre de réduire notre consommation électrique, d'autres sources d'économies potentielles sont à l'étude avec l'aide du gestionnaire.

Nous remercions vivement l'ensemble des personnes qui œuvrent chaque jour à offrir un excellent service sur l'aire de Toucy.

Gérard Piesyk
Adjoint aux travaux

TOUCY-ANIMATIONS.... EN HABITS D'HIVER !



ses habits d'hiver !

Tout d'abord en ornant la commune de ses traditionnelles décorations ; la mairie se chargeant quant à elle des illuminations.

Christian SEVERIN et son équipe ont préparé les sapins accrochés aux candélabres, quand des « LUTINS » de Toucy-Animations ont réalisés paquets, cadeaux et nœuds en papiers décoratifs, pour embellir la centaine de sapins du Morvan.

Chantal RAVERDEAU a supervisé l'installation des décorations, qui ont servi de décor au Marché de Noël, que Chantal a une nouvelle fois admirablement organisé.

Plus de 50 exposants ont investi le centre-ville en ce dimanche 14 décembre 2025, pour offrir aux visiteurs un

large choix de décorations, jeux, produits de Noël

Toucy Animations permettait au public de se réchauffer autour de son traditionnel vin chaud ou d'un chocolat « maison » (recette originale « made in Benoît »).

Le Père Noël, que l'on remercie vivement, nous a, cette année encore, fait l'honneur d'une visite à Toucy, et d'une distribution de friandises.

Pour clore les animations de fin d'année, Toucy Animations a participé à En Avent Toucy en offrant le chocolat chaud lors du concert de l'école de Musique à la Halle aux Grains.

Les membres du bureau de Toucy-Animations remercie l'ensemble des bénévoles qui travaillent toute l'année pour animer la commune. N'hésitez à pas venir nous rejoindre et à bénéficier de l'ambiance de notre association.

Un mot aussi pour la commune qui nous soutient, notamment sur le plan logistique, et un amical merci aux employés municipaux que nos animations occupent également lorsqu'il faut prendre des arrêtés municipaux, organiser la circulation en ville, apporter du matériel ... bref, tout un ensemble de tâches in-
duites, qu'ils exécutent avec brio.

Que toutes les personnes qui assistent à nos manifestations et marquent ainsi tout l'intérêt qu'elles portent à notre association, soient également chaleureusement remerciées.

Nous vous souhaitons, à toutes et à tous, une très belle année 2026.

**Pour le Président Christian VIAULT,
Joël DEMONT,
secrétaire de Toucy-Animations**

**Prochaine AG de Toucy- Animations :
11 février 2026
À 19 h à la Halle aux Grains**



*Un Déjeuner
sur l'Herbe*

**Magasin de
Producteurs bio**

8, rue Paul-Bert 89130 TOUCY
Tél./Fax : 03 86 44 02 59
mag.prodbio@gmail.com

BRICO MARCHÉ

Pouvoir tout faire Moins cher

Bricolage **Matériaux**

Décoration **Jardinage
et Animalerie**

TOUCY Route d'Avallon
Z.A. les Hâtes du Vernoy
Tél. 03 86 44 87 50

RETOUR SUR LES JOURNEES DU PATRIMOINE 2025

Les 42^{èmes} journées du patrimoine sur le thème du "patrimoine architectural" se sont déroulées le week-end du 20 et 21 septembre 2025.

Au programme cette année à Toucy, vous avez pu profiter de 3 sorties :

- le foyer Charles de Foucauld, ouverture exceptionnelle proposée par son Président Monsieur Motard
- l'espace Pierre Larousse : le thème « présentation architecturale du bâtiment de la Glaudonnerie et de son Espace Pierre Larousse » par Madame Guilpain
- l'église de Toucy avec l'équipe des bénévoles

Bâtiment de l'ancien asile de la fondation Arrault et Cormier devenu Maison de retraite puis foyer d'insertion pour personnes en situation de handicap

A l'occasion des journées du patrimoine, Monsieur Motard, Président de l'association Charles de Foucauld, a organisé 3 visites guidées des locaux en compagnie de Mme Frottier l'ancienne directrice de la 1^{ère} maison de retraite de Toucy.

Les visites ont permis à 35 personnes de découvrir ce lieu, son histoire et d'apprécier l'évolution des missions.

Mais quelle est la particularité de cet endroit ?

Au XIX^e siècle, le préfet crée à Toucy le bureau de Bienfaisance pour prendre en charge l'aide sociale sans distinguer l'âge des bénéficiaires.

Le bâtiment a été construit en 1834 pour être une école de garçons.

Suite à la donation de Mme Hélène Arrault en 1878 (bienfaitrice de la Ville de Toucy), il faudra une dizaine d'années pour que, dans cette école désaffectée,

soit créé le 1^{er} asile destiné à l'accueil de vieillards ou personnes indigentes. Il deviendra une maison de retraite en 1960. Mme Frottier dirigea cet établissement de 1963 à 1986.

La vie de ce bâtiment continue ; l'association Charles de Foucauld est installée depuis 1991 au 2 avenue Aristide Briand. Elle assure l'accompagnement social, éducatif et une sensibilisation à la mise au travail d'adultes en situation de handicap.

Larousse et les Journées Européennes du Patrimoine

Comme tous les ans depuis de nombreuses années maintenant, l'Association « Pierre Larousse » ouvrait les portes de son Espace (rez-de-chaussée de la Bibliothèque) pour les JEP les 20 et 21 septembre 2025.

Petite nouveauté imposée cette année par les impératifs du calendrier et les demandes des visiteurs : nous avons reçu un groupe de onze personnes venant de Montargis, le vendredi 19-IX. Peu de monde le samedi, mais quatre personnes venaient du Jura et le dimanche quarante-sept personnes -en deux groupes- venues en voitures anciennes de villes et villages proches de Clermont-Ferrand.

Notre bonne entraide et coordination entre toucycois soucieux de faire connaître notre ville nous a permis de recevoir pour le mieux, ces groupes très agréables. Prenons rendez-vous pour l'édition 2026 !

A noter que l'habitude est prise de faire participer les collégiens de Toucy à ces JEP : mi-juin, ils sont toujours très attentifs et réceptifs à la découverte de l'architecture de la Glaudonnerie.

Micheline GUILPAIN-GIRAUD

Ouverture de l'église Saint Pierre

Les visites libres de l'église se sont déroulées tout le week-end. A cette occasion, vous pouviez accéder aux tours Saint Michel et des Evêques. Dans la nef, un parcours avec des panneaux permettait aux visiteurs d'apprécier la richesse des vitraux.

La fréquentation : 251 personnes au total (136 le samedi et 115 le dimanche).

Le public accueilli était très diversifié, beaucoup d'habitants de l'Yonne, mais aussi des régions limitrophes et de l'étranger. Le samedi matin a bénéficié de l'affluence du marché. Le dimanche, un groupe ayant réservé une visite guidée de l'espace Pierre Larousse, a été accompagné dans l'église par des bénévoles érudits qui ont donné des explications historiques très appréciées.

La surprise, voire l'éblouissement sont souvent évoqués par les visiteurs qui découvrent ce lieu atypique : l'extérieur de l'église avec son aspect fortifié contrastant avec l'intérieur très lumineux de la nef grâce aux grandes verrières de la face sud. Enfin, l'accès aux Tours qui s'ouvre sur un panorama magnifique, permet de découvrir aussi une exposition de photos de l'église au cours des âges, ainsi que le dôme de la tour des Evêques qui a été restauré en 2019.

Enfin, je veux remercier tous les bénévoles amoureux de Toucy qui sont très investis dans cette manifestation et sans lesquels notre beau patrimoine ne serait pas partagé !

Sonia CARREAU et Catherine RAVIER-LETENDART



MARTEAU Samuel

LAMIER - PLATEAU FLEAUX EPAREUSE

Les Grands Guyon 89130 LALANDE

06.83.25.85.01



SARL AMBULANCES



URGENCES SANTÉ ASSISTANCE

Successeur Hurié

8 rue du Pâtis - 89130 TOUCY
Tél. 03 86 44 06 87 - Fax 03 86 44 23 80
Mail : ambulanceusa.toucy.89@gmail.com

LE BEL ÉCHO DU CONCERT GOSPEL À SAINT-PIERRE



Ce samedi 6 décembre, c'est une église Saint-Pierre comble qui a accueilli le Cœur Gospel de Jacky Weber. Chanter, c'est la vie, nous ont-ils soufflé en rythme, et c'est le cœur réchauffé que le public a repris avec enthousiasme les standards des chants gospel. Une guitare, des voix de miel et une énergie communicative ont fait de ce moment un temps de partage symbolique de l'ouverture de cette période de fêtes. Un bon bol d'air frais, dynamisant, dans cette période complexe et anxiogène.

Les Estivales, Toucy'Storic, ou Cœur Gospel, l'Eglise Saint-Pierre est bien un écrin de partage, d'ouverture et de tolérance dont nous pouvons chacun être fier. Prenons en soin. Merci à l'ACIT pour cette belle organisation !

Gilles Demersseman
Délégué à la culture et aux associations

EN AVENT TOUCY 2025



En 2025, En Avent Toucy s'est encore étendu. Entre le mercredi 10 et le samedi 20 décembre, plus de rendez-vous, plus d'associations participatives et plus de soutien (la commune a été rejointe par la CC de Puisaye-Forterre et l'Etat). Ce sont donc 9 temps d'animation que nous ont proposés 13 associations Toucycoises.

Comme l'an passé, après-midi cinéma, contes et chorales, spectacles de feu, arrivée du Père-Noël ont rythmé gracieusement ces 10 jours avec à chaque fois le partage du verre de l'amitié préparé par les bénévoles des associations avant de se séparer.

Cette année, plusieurs nouveautés ont enrichi le

programme coordonné par Lacadencia. Le marché de Noël organisé par Toucy Animations (voir article par ailleurs), l'animation autour des paniers garnis offerts par les commerçants du marché le samedi 20 ou encore, les jeunes de l'école et du centre de loisirs accompagnés par Lacad'Elles ont été à la Résidence Autonomie et à la Maison de retraite porter les chants de Noël et un peu de bonheur à nos anciens. Un grand merci à eux, un grand merci à toutes et tous.

La présence nombreuse, entre 100 et 200 spectateurs à chaque événement, nous confirme que En Avent Toucy est bien ancré dans le calendrier des festivités majeures de

la commune, ce, dès sa troisième édition.

Toucy a vécu une belle dizaine grâce à ces (ses), associations et leurs bénévoles, dans une dynamique collective indispensable pour donner des couleurs et de la joie dans notre belle petite ville.

Pour cela, un immense merci à, Lacadencia, CinEtoile, ACIT, Sur le chemin de la Maison, EMDT de PF, l'UST, Les P'Tits Larousse, Toucy Animations, Sports Tremplin, Toucy Folies, Les commerçants du Marché, Les drôles d'Angins, Charles de Foucauld.

Gilles Demersseman
Délégué à la culture et aux associations

LIBRAIRIE JOFAC

Papeterie - Presse - Jouets

10, Rue Paul-Bert - 89130 TOUCY
Tél. 03 86 44 04 36 - librairiejofac@sfr.fr

Nathalie Métier
TAPISSERIE
DÉCORATEUR
SIÈGES - RIDEAUX
17, rue Lucile Cormier 89130 TOUCY
Tél. 03 86 44 07 58 - www.nathalie-metier.fr

chez hantal
MERCERIE
MAROQUINERIE
CHAPELLERIE
20, Rue Lucile Cormier
89130 TOUCY - Tél. 03 86 44 20 44
LAINE BERGÈRE DE FRANCE
DÉPÔT PRESSING

NOCES D'OR

Un petit coup d'œil dans le rétro...

Fin 1982, Mme et M. Baulard s'installent à Toucy, elle comme infirmière à la Croix Rouge et lui, reprenant le cabinet de M. Dornier en tant que géomètre expert. Quatre enfants égaieront leur foyer. Christine siègera au conseil municipal durant 3 mandats, Pierre participera à la création de l'Acit (avec M. Neyrolle, Blanc et Lemaire) et rejoindra le comité de jumelage de Bernard Coulon.

Le 24 janvier 2026, cela fait 50 ans qu'ils ont uni leurs destins et devant une partie de leurs amis (dont Christine et Philippe, leurs témoins) et une partie de leur famille, ils ont souhaité renouveler leurs vœux à l'occasion de leurs noces d'Or. Ce n'est pas si fréquent dans notre petite ville !

Cette journée a été un hommage à leur passé et une promesse pour les nombreuses prochaines années.

Félicitations et tous nos vœux de bonheur les accompagnent.

Françoise Fau
Adjointe à la mairie de Toucy



Actualités

LE PETIT MONDE DE MOLLY

Bienvenue à Toucy, en plein cœur de la Puisaye dans l'Yonne, où l'établissement "Le Petit Monde de Molly" a ouvert ses portes le 1er août 2025 et propose différents types de prestations : 4 chambres d'hôtes soignées dans la maison (une 5ème est en préparation) et dans un deuxième temps 2 gîtes indépendants à quelques mètres.

Vous pouvez également profiter de la table d'hôtes, servie sur demande aux convives occupant les chambres d'hôtes.

L'ouverture de cet établissement pensé comme un petit cocon, s'inscrit dans le cadre de deux reconversions professionnelles et marque le début d'une nouvelle vie pour ses deux propriétaires et pour celle qui partage leur vie depuis plus de 5 ans : Molly.

Cette demeure toucycoise, datant de 1870 et emblématique du centre-ville de la commune, a été successivement et historiquement une étude notariale puis un cabinet dentaire avant de devenir un siècle plus tard une maison d'habitation.

La "belle endormie", comme ils aiment à l'appeler, a connu de nombreux travaux et de profondes modifications intérieures, pour répondre aux attentes des hôtes. Beaucoup reste encore à faire !

Le Petit Monde de Molly 46 bd Pierre Larousse à Toucy
Tél. : 06 23 40 93 01
Mail : lepetimondedemolly89@gmail.com

Sébastien Guénand



OUVERTURE DU CENTRE AIST SUR TOUCY



Certains pensaient qu'il s'agissait de la construction d'un centre de santé ce qui n'est pas tout à fait faux mais il est uniquement destinée au « travailleurs » s'agissant d'une antenne de l'AIST89. Quelques précisions s'imposent : L'AIST 89 est un service de Prévention et Santé au travail interentreprises (communément appelé médecine du travail)

En tant que service de santé au travail, l'AIST89 a pour mission exclusive d'éviter toute altération de la santé des salariés des entreprises adhérentes du fait de leur travail.

À cette fin, l'AIST89 :

- Conduit des actions de santé au travail, dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel,

- Conseille les employeurs, les travailleurs et leurs représentants sur les dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels, d'améliorer les conditions de travail, de prévenir la consommation d'alcool et de drogue sur le lieu de travail, de prévenir ou de réduire la pénibilité au travail et la désinsertion professionnelle et de contribuer au maintien dans l'emploi des travailleurs,

- Assure la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur sécurité et leur santé au travail, de la pénibilité au travail et de leur âge,

- Participe au suivi et contribue à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire.

Bienvenue à l'AIST sur Toucy offrant un service de proximité aux travailleurs qui n'auront plus à se déplacer jusqu'à Auxerre.

Bruno Mameron
Adjoint au Maire

L'HISTOIRE DE LA VIE ILLUSTRÉE DE TOUCY

Un nouveau site web bilingue (<https://toucy.org/>) a été créé pour offrir aux chercheurs une mine d'informations historiques et faire rayonner la beauté de Toucy à travers le monde.

L'auteure locale Couchillaine O'Reilly y entrelace des récits en français et en anglais qui expliquent comment Jules César, Jeanne d'Arc et Pierre Larousse font partie intégrante de l'histoire de Toucy. Plus de cent photos illustrent la beauté d'hier et d'aujourd'hui.

Des personnes de 14 pays ont exprimé leur admiration pour cet hommage illustré. Un lecteur thaïlandais a écrit :

« Ce magnifique site web me donne envie de flâner dans les rues paisibles et intemporelles de Toucy. »

Et Cécile Becret de Toucy_Touça a déclaré : « ce site web est incroyable ! Il regorge de découvertes, même pour ceux qui connaissent Toucy depuis longtemps. Bravo pour les récits et les photos. Notre Toucy nous dévoile tous ses secrets. »

Contact : toucy89130@toucy.org



Entre-Lacets
Chaussures - Pantoufles
Homme - Femme - Enfant
Pieds sensibles
Mardi - Mercredi - Jeudi : 9h00 - 12h30 / 14h00 - 19h00
Vendredi : 9h00 - 19h00 et Samedi : 8h30 - 18h00
10 rue Lucile Cormier
89130 TOUCY
Entre Lacets
Tél. 03 86 44 05 64

L'ATELIER GALERIE
Metiers d'Art Luminaires Mobilier
7 RUE PAUL BERT 89130 TOUCY

ELBOY TOILETTAGE
Avenue de la gare
89130 TOUCY
03.86.44.00.00
f

CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL DE PUISAYE-FORTERRE

Bienvenue au centre aquatique intercommunal de Puisaye- Forterre Les Petits Baigneurs à Toucy !

Ouvert 7 jours sur 7, accessible à tous, toute l'année.

Situé à Toucy, dans l'Yonne, le centre aquatique de la communauté de communes de Puisaye-Forterre vous accueille toute l'année dans un cadre chaleureux, contemporain et en harmonie avec le paysage local.

Son architecture inspirée, des longères régionales, mêle avec élégance bois, tuiles plates et larges ouvertures sur la promenade de l'étang.

Le centre aquatique dispose d'un bassin sportif de 25 mètres avec 5 couloirs de nage, conçu pour les entraînements, la nage libre, et la pratique régulière et d'un bassin hybride à fois ludique et dédié à l'apprentissage de la natation (banquettes, jets massants, cascades et geyser) et d'une lagune de jeux dédiée à l'éveil aquatique des tout-petits dans un espace sécurisé.

Les tarifs :

La piscine

	Résidents	Extérieurs
Entrée	4.90€	5.90€
Entrée réduite ²	4.20€	5.10€
Entrée enfant -3ans	GRATUIT	GRATUIT
Carte Famille ³ (valable 6 mois)	25.00€	25.00€
Entrée adulte famille	2.45€	2.95€
Entrée réduite famille	2.10€	2.55€
Carte 10 entrées	44.10€	53.10€
Carte 10 entrées réduites ²	37.80€	45.90€

- Sur présentation d'un justificatif de domicile.
- - 12 ans
- Livret de famille, justificatif de domicile et photos d'identité obligatoires.

Périodes scolaires	Vacances scolaires*	Grandes vacances
LUNDI 12:00-14:00 / 17:00-20:00	LUNDI 10:00-14:00/15:00-20:00	LUNDI 10:00-13:30/14:30-19:00
MARDI 12:00-14:00 / 17:00-20:00	MARDI 10:00-14:00/15:00-20:00	MARDI 10:00-13:30/14:30-19:00
MERCREDI 14:00-20:00	MERCREDI 10:00-14:00/15:00-20:00	MERCREDI 10:00-13:30/14:30-19:00
JEUDI 12:00-14:00 / 17:00-20:00	JEUDI 10:00-14:00/15:00-20:00	JEUDI 10:00-13:30/14:30-19:00
VENDREDI 12:00-14:00/17:00-20:00	VENDREDI 10:00-14:00/15:00-20:00	VENDREDI 10:00-13:30/14:30-19:00
SAMEDI 14:00-18:00	SAMEDI 14:00-18:00	SAMEDI 10:00-13:30/14:30-19:00
DIMANCHE 9:00-13:00/14:00-18:00	DIMANCHE 9:00-13:00/14:00-18:00	DIMANCHE 10:00-13:30/14:30-19:00

* période de la ZONE A. Début des horaires vacances scolaires le premier lundi des vacances.

Bien-être & forme

	Résidents	Extérieurs
Entrée	12.00€	15.00€
Carte 10 entrées	108.00€	135.00€
Entrée avec Piscine	15.50€	18.50€
Carte 10 entrées avec piscine	108.00€	135.00€
Entrée liberté	19.90€	23.90€

- Sur présentation d'un justificatif de domicile.
- Abonnement sur la base d'une séance hebdomadaire (hors vacances scolaires et jours fériés) avec accès piscine de février à juin 2026.

Périodes scolaires	Vacances scolaires*	Grandes vacances
LUNDI 11:15-14:00/17:00-20:00	LUNDI 10:00-14:00/15:00-20:00	LUNDI 10:00-13:30/14:30-19:00
MARDI 11:15-14:00/17:00-20:00	MARDI 10:00-14:00/15:00-20:00	MARDI 10:00-13:30/14:30-19:00
MERCREDI 14:00-20:00	MERCREDI 10:00-14:00/15:00-20:00	MERCREDI 10:00-13:30/14:30-19:00
JEUDI 11:15-14:00/17:00-20:00	JEUDI 10:00-14:00/15:00-20:00	JEUDI 10:00-13:30/14:30-19:00
VENDREDI 11:15-14:00/17:00-20:00	VENDREDI 10:00-14:00/15:00-20:00	VENDREDI 10:00-13:30/14:30-19:00
SAMEDI 09:00-13:00/14:00-18:00	SAMEDI 14:00-18:00	SAMEDI 10:00-13:30/14:30-19:00
DIMANCHE 9:00-13:00/14:00-18:00	DIMANCHE 9:00-13:00/14:00-18:00	DIMANCHE 10:00-13:30/14:30-19:00

* période de la ZONE A. Début des horaires vacances scolaires le premier lundi des vacances.

Les activités piscine

	Résidents	Extérieurs
Bébés nageurs - Séance découverte (1 bébé + 1 ou 2 adultes)	15.00€	18.00€
Bébés nageurs - 10 séances (1 bébé + 1 ou 2 adultes)	135.00€	162.00€
Académie des petits nageurs - de février à juin ²	148.75€	159.65€
Académie des petits nageurs - trimestre adulte	99.00€	119.00€
Stage natation enfant (5 séances - vacances scolaires)	55.00€	65.00€
Séance aquagym	12.90€	13.90€
10 séances d'aquagym	116.10€	125.10€
Séance aquagym + (ACT, aquacycling, aquapalmes)	13.90€	14.90€
10 séances aquagym + (ACT, aquacycling, aquapalmes)	125.10€	134.10€



DÉFENSE INCENDIE DANS LES HAMEAUX



Réserve des Gilats



Réserve des Avenières

Afin de répondre aux exigences du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) la municipalité a l'obligation de déployer une défense incendie sur l'ensemble de notre territoire. Réglementairement, la distance entre deux poteaux d'incendie ne doit pas dépasser 200 m en ville et 400 m en campagne.

Pour la protection des biens et des personnes et aussi pour répondre au règlement, plusieurs PEI ont donc été installés ces dernières années sur le réseau d'eau potable avec un débit supérieur à 30M/h pendant deux heures.

Dès lors que le débit du réseau d'eau potable n'est pas suffisant, il est nécessaire de mettre en place des réserves d'eau d'un volume de 60 m³.

Depuis fin décembre, deux réserves (bâche souple) de 60 m³ chacune sont opérationnelles pour la protection des hameaux des Blins, des Avenières et des Gilats.

La municipalité remercie vivement les propriétaires avec qui nous avons signé une convention d'occupation du sol pour l'implantation des équipements.

Un grand merci également à nos techniciens pour leur implication pendant toute la durée du chantier.

Le coût total pour ces 2 réserves est de 17500€ TTC, la subvention départementale est de 50% du montant HT.

Deux ou trois implantations restent à réaliser pour avoir une couverture totale et conforme au règlement du SDIS89.



Gérard Piesyk
1^{er} Adjoint

MERCIER LUC
Electricité
Plomberie
Chauffage
89130 TOUCY 03 86 74 31 16 - 06 32 62 29 14

Salon de Coiffure
20 ans déjà
homme, femme, enfant
31, rue Lucile Cormier
89130 TOUCY
Tél : 03 86 44 06 72

AUTO - MOTO - ÉCOLE
FAULE Pascal
Permis B/AAC/A1/A2/A
Piste privée moto
16, Rue Arrault 89130 TOUCY
Tél. 03 86 44 19 15

Entreprise Jacky BAILLY

MENUISERIE PVC / ALU / BOIS

FENÊTRES
PORTES



PORTAILS

STORES



VOLETS
VOLETS
ROULANTS

03 86 45 58 54 • 06 27 17 08 04
TOUCY • SAINT-SAUVEUR
bailly.peintures@orange.fr



OPTIQUE de la PUISAYE


Votre seul interlocuteur
ERIC SOLMON
Opticien Diplômé



Contrôle de vue gratuit*
Verriers français
Paieement en 4 fois sans frais*

26 Rue Lucile Cormier - 89130 Toucy - Tél. **03.86.44.05.84**
f optiquedelapuisaye



Fermé le mercredi soir, jeudi et dimanche soir
12 place de la République - 89130 Toucy
03 86 45 54 40 • Email : restobrocandroll@gmail.com


CERFRANCE
BFC

À vos côtés, pour la réussite de votre
projet entrepreneurial

CONSEIL &
EXPERTISE
COMPTABLE

Développer - Diversifier - Optimiser - Piloter
Pérenniser - Innover - Transmettre



Comptabilité

Conseil
économique &
stratégique

Conseil
juridique &
fiscal

Conseil
environnement

Conseil
patrimonial

Conseil social,
paie & RH

Nous avons
déménagé !

3 rue Arrault
89130 TOUCY

03 86 44 41 35 - contact@bfc.cerfrance.fr



www.cerfrancebfc.cerfrance.fr / @CerfranceBFC

S.A.R.L.
Marbrerie PICARD

POMPES FUNÈBRES
CAVEAUX - MONUMENTS
CERCUEILS - ARTICLES
FUNÉRAIRES
CONTRATS - OBSÈQUES

Tél. **03 86 44 10 36**
89130 TOUCY



entendre

Dr Laurence BRÉARD-DEVOIZE
Audioprothésiste

100% engagée pour votre audition

TOUCY
6, Rue Philippe Verger
03 86 51 60 90



D.B. AUDIO - RCS Auxerre 8 445 063 033 - Avril 2022

POUR NOS TRAVAUX

ON A TROUVÉ À QUI PARLER



TOUCY

235 avenue Général de Gaulle
03 86 44 24 24

SÉCURISATION DES ABORDS DE LA CITÉ SCOLAIRE P. LAROUSSE



Le passage piéton sera supprimé

La commune a proposé un projet de sécurisation des Collèges/Lycées, sur plan, afin que les services du Département, de la Région et de Mr le Proviseur le valident. Plusieurs réunions ont eu lieu sur place, afin de définir l'emplacement des différents modules. Ce projet a été réalisé grâce au partenariat avec le Département. Celui-ci a réalisé et pris en charge financièrement le marquage des arrêts de bus sur le parking.

Quant à la municipalité, elle a pris en charge le reste du projet, soient : pose de barrières, signalisations verticales, peinture et abri bus réalisés par l'entreprise Girod. Le montant de ce projet s'élève à 43 672,92 € TTC.

Un dossier de demande de financement auprès du Conseil Département de l'Yonne a été déposé cet été au titre des « amendes de police ». Après instruction dans leurs services, l'opération envisagée peut-être subventionnée dans ce cadre. Le montant de l'aide financière est espéré au hauteur de 50 % des travaux HT soit 18 000 €. L'arrêté de subvention devrait être reçu pendant l'été 2026. Nous avons obtenu l'autorisation de commencer ces travaux dès cet automne afin de sécuriser au plus vite les abords de la cité scolaire Pierre Larousse.

Jean-Michel Dubois : Adjoint à la Voirie

Sonia Carreau : Déléguée recherche de subventions

LIBRAIRIE JOFAC

Papeterie - Presse - Jouets

10, Rue Paul-Bert - 89130 TOUCY
Tél. 03 86 44 04 36 - librairiejofac@sfr.fr

Nathalie Métier
TAPISSERIE
DÉCORATEUR
SIÈGES - RIDEAUX
17, rue Lucile Cormier 89130 TOUCY
Tél. 03 86 44 07 58 - www.nathalie-metier.fr

chez hantal
MERCERIE
MAROQUINERIE
CHAPELLERIE
LAINE BERGÈRE DE FRANCE
20, Rue Lucile Cormier
89130 TOUCY - Tél. 03 86 44 20 44 DÉPOT PRESSING

Intermarché SUPER
Les Mousquetaires TOUS UNIS CONTRE LA VIE CHÈRE
Spécialiste du frais :
BOUCHERIE • CHARCUTERIE
TRAITEUR • POISSONNERIE
Location de véhicules : camionnettes frigorifiques
Formule buffet froid à partir de 8,80 € par personne, sans dessert (crudités, charcuterie, viande et fromage)
Passer votre commande sur www.intermarche.com et retirez vos courses en magasin
Tickets-restaurants • Station-service 24 h/24
Ouvert tous les jours, même le dimanche • Journées continues du jeudi au samedi
TOUCY - Route d'Avallon - 03 86 44 25 25

bachelard TOUCY
MULTIMÉDIA - ÉLECTROMÉNAGER
Gitem Cuisine
Nouvelle activité : CUISINES AMÉNAGÉES
Route d'Avallon (près d'Intermarché) - 89130 TOUCY
Site : www.gitem.fr • Email : bachelard.toucy@wanadoo.fr
Tél. : 03.86.44.02.31

Collecte des déchets ménagers



Flash infos

Les calendriers de collecte

Les collectes ont lieu les jours fériés à l'exception des collectes du 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

Le calendrier de collecte 2026 a été distribué en boîtes aux lettres. Si vous ne l'avez pas eu, il est disponible sur le site de la Communauté de communes : www.puisaye-forterre.com/vivre/gestion-dechets/publications.

La redevance des ordures ménagères

Les élus de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre (CCPF) ont voté les tarifs 2026

de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, qui sont appliqués sur tout le territoire.

Le montant de la redevance reste inchangé cette année pour la 6^{ème} année consécutive. La redevance est basée sur le nombre de personnes au foyer. La facture est établie au semestre. Vous la recevez en mai et novembre.

Les tarifs 2026

Foyer 1 personne	195 €
Foyer 2 personnes	225 €
Foyer 3 personnes	262 €
Foyer 4 personnes et +	273 €

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

Aérez au moins 10 min. par jour

Faites vérifier et entretenir : chaudières et chauffages chaque année avant l'hiver

Utilisez dehors : appareils de cuisson (brasero, barbecue) et groupes électrogènes

Respectez le mode d'emploi des appareils de chauffage et de cuisson

MÉMO TRI SPÉCIAL FÊTES DE FIN D'ANNÉE

JE DÉPOSE EN DÉCHETTERIE
GROS CARTONS D'EMBALLAGE
GUIRLANDES ÉLECTRIQUES
SAPINS DE NOËL SANS DÉCORATION

JE DÉPOSE DANS LE BAC À BIODÉCHETS
RESTES ALIMENTAIRES
COQUILLES ET COQUILLAGES
COTILLONS, NAPPE
ET SERVIETTES EN PAPIER

JE DÉPOSE DANS LE BAC À ORDURES MÉNAGÈRES
BOURRICHES ET CAGETTES
PAPIERS DE BOUCHER, POISSONNIER ETC.
FILETS DE FRUITS ET DE LÉGUMES

JE DÉPOSE DANS LE SAC JAUNE DES EMBALLAGES
BOÎTES DE CHOCOLATS,
CALENDRIER DE L'ÂVENT
EMBALLAGES PLASTIQUES
(OLAGE, GÂTEAU)
EMBALLAGES ET BARQUETTES
(SAUMON FUMÉ)



PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes
Terre de nature et de développement



www.prevention-maison.fr

www.inpes.sante.fr
inpes
Institut national
de prévention et
d'éducation pour
la santé

Entreprise Jacky BAILLY

PEINTURE VITRERIE

- REVÊTEMENTS SOLS & MURS
- RAVALEMENT DE FAÇADE
- DÉMOUSSAGE DE TOITURE
- ISOLATION LAINE SOUFFLÉE

03 86 45 58 54 • 06 27 17 08 04
TOUCY • SAINT-SAUVEUR
bailly.peintures@orange.fr



Jean-Sébastien CITRAS SERRURERIE - FERRONNERIE

PORTAILS FER OU ALU - AUTOMATISMES
FENETRES PVC - VOLETS ROULANTS -
VOLETS BATTANTS ALU
PORTES DE GARAGE - STORES

ZA les Hates du Vernoy 89130 TOUCY
Tél. 03 86 44 06 47 - serrurerie.citras@orange.fr

VIE MUNICIPALE - URBANISME

Déclarations préalables

13.10.2025 LEPRE Sandrine
16 Rue du Chapitre à Toucy (89130) ;
Remplacement de l'ensemble des fenêtres de la maison d'habitation par des fenêtres en PVC de couleur identique à l'existante de ton marron.

13.10.2025 LEPRE Sandrine
16 Rue du Chapitre à Toucy (89130) ;
Réfection de la toiture en petites tuiles de Bourgogne avec remplacement des 2 lucarnes existantes par des fenêtres de toit de 55x78 cm et de 55x70 cm.

13.10.2025 TORTRAT Rémy
5 Ruelle des Mulets à TOUCY (89130) ;
Remaniage de la toiture de la maison d'habitation à l'identique

15.10.2025 CLEMARCY -Madame BRENOT Marion
4 Rue du Pont Capureau
Réinstaller une baie vitrée fixe. Pas de changement de forme ou de dimensions par rapport à l'ouverture pré-existante. La baie vitrée sera constituée d'un cadre en alu laqué blanc ou crème, avec un double-vitrage.

27.10.2025 BFC 1
3 Rue Arrault
Nettoyage et mis en peinture à l'identique de la façade du bâtiment.

27.10.2025 SCI ENTRE DEUX RIVES
37 Rue du Pont Capureau
Remplacement des portes de garage coulissantes en métal couleur marron par des portes identiques en métal gris clair

04.11.2025 COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PUISAYE FORTERRE
40 Rue Paul Defrance – Centre de Loisirs
Construction d'un préau de 19.60 m²

12.11.2025 ALIX Célénie
La Guillotine
Création d'une chambre à l'étage, d'une surface totale de 32 m² sur plancher existant. Création de deux ouvertures en façade : une fenêtre de 168x109 cm et d'une baie vitrée de 166x213 cm.

13.11.2025 DUSSAULT Lionel
6 Rue de la Maladrerie
Remplacement de la porte de garage par une porte de garage en aluminium gris anthracite et de la porte d'entrée par une porte en PVC blanc cassé avec volet roulant.

14.11.2025 SCI RELAIS DES PE-CHEURS
6-8 Route de Fontaines
Dépose en démolition de la totalité du revêtement en fibrociment ;
Pose d'un revêtement de toiture en bacs acier vissés, couleur ardoise.
Remplacement des menuiseries.
Pose en façades nord, ouest et sud d'un bardage métallique nervuré verticalement, laqué blanc ;
Surélévation du mur de la façade est, à l'aide parpaings
Pose de couvertines et pose d'un enduit blanc sur toute la façade EST.

20.11.2025 GROS JACQUES Julien
17 Rue des Vaux Maréchaux
Sur façade EST installation d'une fenêtre de toit, Sur façade SUD installation de 2 fenêtres. Sur façade OUEST, installation d'une fenêtre en remplacement d'une meurtrière. Sur façade NORD, installation d'une fenêtre en remplacement d'une meurtrière.

20.11.2025 GROS JACQUES Julien
17 Rue des Vaux Maréchaux
Pose en surimposition de 8 panneaux photovoltaïques de couleur noir sur les pentes de toit EST et OUEST de la maison d'habitation.

21.11.2025 MAUCOLOD Dany
2 Avenue Félix François
Mise en peinture des volets en bois bleu foncé RAL 5026. Mise en peinture de la porte d'entrée, la porte de la grange et le soubassement de l'atelier (Bleu nuit nacré)

27.11.2025 SCI DE L'AGREAU Monsieur MARTIN Patrick
12 Boulevard Pierre Larousse
Isolation thermique du bâtiment par l'extérieur, avec une finition enduit ton pierre. Pose de volets roulants.

27.11.2025 GAUFFRENET Sophie
12 Avenue Aristide Briand
Remplacement des menuiseries : fenêtres et portes Les persiennes métalliques seront repeintes en gris clair RAL 7035.

11.12.2025 PROQUIN Dominique
37 Avenue Aristide Briand
Création d'une fenêtre de toit

Permis de construire

02.10.2025 LA CALIFORNIE
19 Chemin de Ronde
Aménagement d'un nouvel étage (R+1) accueillant des bureaux et salles de réunion dans le bâtiment existant de l'association La Recyclerie et l'association La Californie, ainsi que la création d'un WC PMR réservé au personnel au rez-de-chaussée. Cet aménagement s'accompagne de création de surface (extension et reprise du plancher existant) et de modification de toitures et façades.

03.10.2025 SCEA RADIS COOL
Les Houches Années – Les Avenières
Construction d'un hangar agricole de 203 m² de surface de plancher.

03.11.2025 CHEMINANT Valérie
10 Rue des Fortes Terres
Construction d'une terrasse de 70 m²
Construction de deux carports de 15 m²

17.11.2025 LIMBASSE Jonathan
Les Avenières
Construction d'un garage en bois de 150 m² d'emprise au sol créée.

03.12.2025 SAS E.C.H.E. Monsieur SESTRE Daniel
9 Les hâtes du Vernoy
Edification d'un bâtiment industriel de 420 m².

50%
de déduction
ou crédit
d'impôts


FP Services
SERVICES À LA PERSONNE
NOUVEAU

• Travaux de jardinage
• Travaux de bricolage • Aide à domicile
• Assistance administrative et informatique
18, Chemin de Ronde - 89130 TOUCY
09 81 20 35 94

ÉTAT-CIVIL

JUILLET 2025

DECES

- MARCELIN Michèle
Décédée à TOUCY (Yonne) le 17 juillet 2025

AOUT 2025

DECES

- MÉRAT Christiane
Décédée à AUXERRE (Yonne) le 15 août 2025

SEPTEMBRE 2025

DECES

- DURAND Jack
Décédé à AUXERRE (Yonne) le 13 septembre 2025
- FLÉ Jocelyne née BRIZON
Décédée à AUXERRE (Yonne) le 29 septembre 2025

OCTOBRE 2025

DECES

- GARCIA Soleda
Décédée à TOUCY (Yonne) le 6 octobre 2025
- GUÉRINOT Daniel
Décédé à AUXERRE (Yonne) le 22 octobre 2025

NAISSANCE

- BATTAGLIA Merlin
né à AUXERRE (Yonne) le 2 octobre 2025
- COLSON Liwane
née à AUXERRE (Yonne) le 31 octobre 2025

NOVEMBRE 2025

DECES

- GEOFFROY Paulette née ROUX
Décédée à TOUCY (Yonne) le 25 novembre 2025
- MERLIN Suzanne née BONFILLOU
Décédée à TOUCY (Yonne) le 29 novembre 2025

NAISSANCE

- MARTIN Alba
Née à AUXERRE (Yonne) le 28 novembre 2025

DECEMBRE 2025

DECES

- GHEYSSENS Frédéric
Décédé à TOUCY (Yonne) le 1^{er} décembre 2025
- LABBÉ Jean-Joseph
Décédé à TOUCY (Yonne) le 9 décembre 2025



DERNIÈRES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2025

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

1- FONCIER – Cession des parcelles AB 295 et AB 297 au Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le courrier du 13 mai 2025 du Président du Conseil Départemental adressé à M. le Maire dans lequel il est fait part du souhait du Conseil Départemental d'acquérir les parcelles cadastrées AB 295 et AB 297, sises rue René Marchand,

Considérant les propositions du Conseil Départemental d'acquérir le bien à l'euro symbolique non versé et de prendre à sa charge l'ensemble des frais afférents au projet, notamment ceux liés au désamiantage éventuel du bâtiment existant avant sa démolition,

Considérant la nécessité de maintenir, au cœur du territoire toucycois, un service public de proximité essentiel, à savoir l'Unité territoriale de Solidarité (UTS),

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE la cession des parcelles AB 295 et AB 297 au profit du Conseil Départemental de l'Yonne à l'euro symbolique non versé ;

DIT que le Conseil Départemental de l'Yonne aura la charge des frais afférents à la réalisation de son projet, notamment les coûts éventuels de désamiantage et la démolition du bâtiment actuel ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents pris en application de la présente délibération.

Votes : 18 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.

2- FONCIER – VENTE DE LA MAISON RUE DU PATIS

Monsieur le Maire donne la parole à M. PIESYK concernant le devenir de la maison rue du Patis.

Il est exposé ce qui suit :

Monsieur PIESYK informe que des premières démarches ont été mise en œuvre pour connaître la faisabilité du projet de cession de la maison rue du Patis et les modalités de cession.

Ainsi après consultations des prestataires pour les réseaux, du géomètre pour le découpage de la parcelle E 806 et des agents immobiliers pour le prix, il s'avère que la vente de la maison est possible. Les fourchettes de prix de vente estimée par les professionnels de l'immobilier correspondent aux attentes de la commune, étant précisé que l'offre retenue sera la mieux-disante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE la poursuite du projet de vente de la maison de la rue du Patis,

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre les démarches engagées auprès des différents prestataires pour permettre la cession du bien dans les meilleurs délais et au meilleur prix.

Votes : 18 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

3- RH – CREATION D'EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET – SERVICE ADMINISTRATIF

Rapporteur : Monsieur Bruno MAMERON, adjoint aux finances et aux ressources humaines

Il est exposé ce qui suit :

Monsieur MAMERON informe le Conseil Municipal de la nécessité de renforcer l'équipe administrative. Suite aux derniers mouvements de personnel, les départs n'ont été que partiellement remplacés et une nouvelle répartition des tâches a été mise en place.

Toutefois, pour garantir la bonne activité du service et couvrir l'amplitude d'ouverture de la mairie au mieux, il s'avère indispensable de créer un poste supplémentaire d'agent administratif pour renforcer les effectifs.

Conformément aux dispositions fixées par l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, il est proposé de créer un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à raison de 35 heures par semaine pour assurer l'accueil et le secrétariat de mairie, à compter du 1er juin 2025.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C, au grade d'adjoint administratif territorial ou adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ou adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, ou le cas échéant par un agent contractuel selon les dispositions de l'article L 332-14 ou L.332-8 du code général de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de créer un poste permanent à temps complet à raison de 35/35^{ème} par semaine, à compter du 1^{er} juin 2025 et selon les modalités décrites ci-dessus ;
- APPROUVE la modification du tableau des effectifs en conséquence ;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours,
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au recrutement et à signer le contrat le cas échéant.

Votes : 18 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.

4- FINANCES – SUBVENTION CCAS DE TOUCY

Considérant qu'il est inscrit dans le budget primitif de la commune adopté le 15 avril 2025 une subvention de 50 000 € au profit du C.C.A.S de Toucy,

Considérant que la Commune a versé une avance de subvention de 22 000 € au C.C.A.S de TOUCY avant le vote des budgets primitifs 2025 pour lui permettre de faire face à toutes ses dépenses obligatoires, particulièrement les salaires,

Il convient de verser au C.C.A.S le solde de la subvention pour un montant de 28000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés :

- APPROUVE le versement au C.C.A.S du solde de la subvention à valoir sur l'exercice 2025 d'un montant de 28 000 €,
- DIT que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget primitif 2025 de la commune et mandatée au chapitre 65.

Votes : 18 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.

5- FINANCES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Considérant que l'enveloppe globale allouée aux associations, telle que définie au budget primitif 2025 de la commune (Chapitre 65 – article 65748) voté le 15 avril dernier, est de 55 100 €.

Considérant que la Commission des Associations a instruit les demandes de subventions qui lui ont été soumises puis a dressé, à partir de différents critères, un tableau de propositions des subventions à verser aux différentes associations, qui a été transmis au membre du Conseil Municipal,

Sur proposition de la Commission Associations et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de voter le montant des subventions attribuées aux associations ou organismes privés selon leur champ d'intervention.

Associations culturelles :

ASSOCIATIONS CULTURELLES	Montant voté
ACIT	1 200 €
AGAP	500 €
AMICALE VALLEE DE L'OUANNE	150 €
COMITE DE JUMELAGE	500 €
FNACA	150 €
PIERRE LAROUSSE	1 000 €
SUR LA TRACE DU LOUP	600 €
SUR LE CHEMIN DE LA MAISON	300 €
TOUCY ANIMATIONS (+ éleveurs)	2 500 €
VIEUX TOUCY	0 €
LA CALIFORNIE	400 €
TOUCY FOLIES	1 200 €
ESTIVALES CONCERT	1 000 €
LACADENCIA	700 €
QUARTIER DES CREATEURS	400 €
TOUCYSTORIC	400 €
CITE SCOLAIRE - CLASSES AUTONOMES	0 €
SOUS-TOTAL	11 000 €

ASSOCIATIONS CULTURELLES - ANIMATIONS ÉTÉ	Montant voté
ENTENTE HAUTE OUANNE	300 €
AATY/TTPPF	1 200 €
FRAIS DE RECEPTION POUR ANIMATIONS ESTIVALES	1 000 €
SOUS-TOTAL	2 500 €

Ne prennent pas part au vote : C. RAVERDEAU, J.-M. DUBOIS, A. THURET, L. BONNOTTE et R. GRIECO

Votes : 13 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les propositions de subvention pour les associations culturelles sont adoptées.

Organismes de formation et d'enseignement :

ORGANISMES DE FORMATION ET ENSEIGNEMENT	Propositions commission
COOPERATIVE OCCE ECOLE ELEMENTAIRE	1 200 €
COOPERATIVE OCCE ECOLE MATERNELLE	1 400 €
ORGANISMES DE FORMATION - 30€ PAR APPRENANT (MFR, CFA)	540 €
SOUS-TOTAL	3 140 €

Votes : 18 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les propositions de subvention pour les organismes de formation et d'enseignement sont adoptées

Associations sportives :

ASSOCIATIONS SPORTIVES	Montant voté
JUDO-CLUB	1 300 €
UST OMNISPORT	25 000 €
VELO CLUB	3 000 €
RUGBY TOUCY PUISAYE FORTERRE	2 500 €
MOTO CLUB	1 000 €
A CHACUN SON CHEMIN EN PUISAYE FORTERRE	500 €
ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE PIERRE LAROUSSE	0 €
UST - SALON CULTURSPORT	1 000 €
TOUCY PETANQUE	400 €
SOUS-TOTAL	34 700 €

Ne prennent pas part au vote : B. MAMERON et J.-M. DUBOIS

Votes : 16 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les propositions de subvention pour les associations sportives sont adoptées.



Nadège LOUP
 6, rue du Patis - 89130 Toucy
 Tél. 03 86 44 09 05
 06 85 59 06 81
 nadège@immobilierpuisaye.com
 www.immobilierpuisaye.com

Associations sociales :

ASSOCIATIONS SOCIALES	Montant voté
FAIME (Fonds d'aide impayés maîtrise énergie)	50 €
GDHS (Groupement départemental habitat social)	100 €
CIDFF (Centre d'information Droits des femmes et des familles)	660 €
ADAVIRS (Asso. Départementale aides victimes infractions)	500 €
PACT (Propagande et actions contre les taudis)	300 €
Banque alimentaire de Bourgogne	150 €
TOUCY ENTRAIDE	1 000 €
MILO	0 €
ACTIV'UNA	1 000 €
SOUS-TOTAL	3 760 €

Ne prend pas part au vote : R. GRIECO

Votes : 17 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les propositions de subvention pour les associations sociales sont adoptées.

- APPROUVE à l'unanimité des votants le tableau des subventions,
- DIT que les crédits budgétaires sont inscrits au budget primitif 2025.

6- FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION - FAFA-ABRIS

Rapporteur : Laurent BONNOTTE, Conseiller délégué aux sports

Il est exposé ce qui suit :

La Fédération Française de Football (FFF) aide les collectivités et les clubs amateurs à financer la création et la rénovation des installations sportives via le dispositif du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA). Par l'intermédiaire de ce dispositif la FFF souhaite accompagner la mise en place de projets d'équipements visant à améliorer l'accueil, la sécurité et les conditions de pratique des licenciés.

Pour sécuriser les officiels et les joueurs lors des rencontres sportives, il convient de modifier le tracé de la main courante sur le deuxième terrain de football de la commune et d'y installer deux bancs de touche de 3 mètres et un banc de touche de deux mètres.

Considérant que le FAFA est une contribution annuelle de la FFF qui vise à accompagner exclusivement le développement du football amateur

Considérant qu'il convient d'améliorer la sécurité sur le terrain de football de la commune par la modification du tracé de la main courante et l'installation de deux bancs de touche de 3 mètres et un banc de touche de deux mètres.

Il est proposé de solliciter une subvention au titre du FAFA à hauteur de 50% du montant HT de l'opération conformément au plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	Montant HT
Abri de joueurs/Abri de touche	4 850,00 €
TOTAL DEPENSES HT	4 850,00 €
RECETTES	Montant HT
FAFA (50%)	2 425,00 €
Auto-financement (50%)	2 425,00 €
TOTAL RECETTES HT	4 850,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés :

- AUTORISE le Maire à solliciter une subvention FAFA à hauteur de 50% du coût de l'opération, soit une aide de 2 425 € HT, pour la sécurisation du terrain de football, conformément au plan de financement ci-dessus ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document pris en application de la présente délibération.

Votes : 18 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.

7- FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION - FAFA-PARE-BALLONS

Rapporteur : Laurent BONNOTTE, Conseiller délégué aux sports

Il est exposé ce qui suit :

La Fédération Française de Football (FFF) aide les collectivités et les clubs amateurs à financer la création et la rénovation des installations sportives via le dispositif du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA). Par l'intermédiaire de ce dispositif la FFF souhaite accompagner la mise en place de projets d'équipements visant à améliorer l'accueil, la sécurité et les conditions de pratique des licenciés.

Pour garantir la sécurité lors des rencontres sportives, il convient d'installer un pare-ballons de chaque côté du

deuxième terrain de football de la commune (derrière les buts). Du côté du terrain d'honneur, la fourniture et l'installation de poteaux pour fixer les filets sont nécessaires. Sur le côté opposé, l'installation d'un pare-balloon sans poteau est préconisée.

Considérant que le FAFA est une contribution annuelle de la FFF qui vise à accompagner exclusivement le développement du football amateur ;
Considérant qu'il convient d'améliorer la sécurité sur le terrain de football de la commune par l'installation de pare-ballons ;
Il est proposé de solliciter une subvention au titre du FAFA à hauteur de 50% du montant HT de l'opération conformément au plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	Montant HT
PARE-BALLONS (Filets et poteaux)	4 332,74 €
TOTAL DEPENSES HT	4 332,74 €
RECETTES	Montant HT
FAFA (50%)	2 166,37 €
Auto-financement (50%)	2 166,37 €
TOTAL RECETTES HT	4 332,74 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés :

- AUTORISE le Maire à solliciter une subvention FAFA à hauteur de 50% du coût de l'opération, soit une aide de 2 166,37 € HT, pour la sécurisation du terrain de football, conformément au plan de financement ci-dessus ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document pris en application de la présente délibération.

Votes : 18 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

INFORMATIONS DU MAIRE :

- Monsieur le Maire informe de la décision de DOMINYS de vendre la parcelle B 1399, sise 13 rue des sablons, d'une surface de 327 m² pour un montant de 113 400€. Le Conseil Municipal ne s'oppose pas à cette vente.

- Sonia CARREAU, déléguée aux recherches de subventions, informe de la nécessité d'adopter lors du prochain Conseil Municipal les montants de subventions sollicités auprès du Conseil Départemental de l'Yonne pour les projets suivants :

- o Sécurisation de la cité scolaire Pierre Larousse : Amende de Police à hauteur de 40% du montant HT des travaux de sécurisation ;
- o Renaturation des espaces publics et création d'une liaison douce en centre bourg : Aide de 150 000 € au titre du dispositif Pacte Territoires.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2025

Monsieur Laurent BONNOTTE demande d'apporter la modification suivante au procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mai 2025 :

- DE_2025_41 - FINANCES - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : préciser que pour les associations culturelles, M. BONNOTTE ne prend pas part aux votes. Ce qui porte le nombre de votes « Pour » à 13.

Après modification, le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

1- AFFAIRES GENERALES - RETRAIT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS (CAA) DE LA FEDERATION EAUX PUISAYE FORTERRE ET TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE D'ESCAMPS A LA CAA AU 1ER JANVIER 2027

Considérant que les collectivités adhérentes à la Fédération Eaux Puisaye Forterre ont un délai de 3 mois pour se prononcer sur le retrait de nouvelles collectivités ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE le transfert de la compétence Eau potable de la commune d'Escamps de la Fédération Eaux Puisaye Forterre au profit de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois au 1er janvier 2027 ;
- ACCEPTE le retrait de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois de la Fédération Eaux Puisaye Forterre au 1er janvier 2027 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote : 17 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.

2- AFFAIRES SCOLAIRES - EVOLUTION DES TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE

Rapporteur : Madame Françoise FAU, adjointe aux affaires scolaires.

Il est exposé ce qui suit :

Conformément aux termes du marché de restauration scolaire, l'entreprise API restauration a avisé la collectivité de la revalorisation du prix de sa prestation à compter du 1er septembre 2025.

Il est proposé de répercuter l'augmentation du pres-taire sur le prix des repas facturés tel que présenté ci-dessous :

PRIX API	ANCIEN TARIF (TTC)	NOUVEAU TARIF (TTC)
Le repas livré maternelle	2,96 €	3,14 €
Le repas livré primaire	2,96 €	3,14 €
Le repas livré adulte	2,96 €	3,14 €

TARIF PROPOSE	ANCIEN TARIF (TTC)	NOUVEAU TARIF (TTC)
Repas enfant	4,35 €	4,55 €
Repas adulte	5,80 €	6,00 €
Repas PAI	1,00 €	1,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés :

- ACCEPTE les nouveaux tarifs présentés ci-dessus ;
- DIT que ces nouveaux tarifs sont applicables à compter du 1er septembre 2025.

VOTES : 17 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.

3- AFFAIRES SCOLAIRES - MODIFICATION DU REGLEMENT DES SERVICES PERISCOLAIRES

Rapporteur : Madame Françoise FAU, adjointe aux affaires scolaires.

Il est exposé ce qui suit :

Suite à l'adoption de la délibération DE_2025_45, portant revalorisation des tarifs des repas de la cantine applicables à compter du 1er septembre 2025, il convient d'actualiser le règlement des services périscolaires (restaurants scolaires et garderies des écoles maternelle et élémentaire), pour intégrer ces nouveaux tarifs.

Le projet de règlement est soumis aux élus.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés :

- ACCEPTE le règlement ainsi modifié des services périscolaires, annexé à la présente délibération.
- DIT que ce règlement est applicable à compter du 1er septembre 2025.

Votes : 17 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

4- RH - CREATION DE POSTES NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE - SERVICE PERISCOLAIRE

Rapporteur : M. Bruno MAMERON, Adjoint aux Finances et aux Ressources Humaines

Considérant le surcroît d'activité au service périscolaire des écoles maternelle et élémentaire lié à l'absence d'un agent en congé parental, à l'ouverture d'une 4^{ème} classe en maternelle ainsi qu'à la nécessité de réorganiser le service pour tenir compte des nouvelles attentes et offrir un service de qualité (encadrement des enfants, services, entretien des locaux).

Considérant que pour permettre la bonne prise en charge des enfants sur les temps scolaires et périscolaires à compter de la rentrée de septembre 2025, il convient de renforcer les équipes en place ;

Considérant que pour faire face à ce surcroît d'activité, il y a lieu de créer trois emplois non permanents à temps incomplet, comme suis :

- Un emploi non permanent à 17/35
- Un emploi non permanent à 21/35
- Un emploi non permanent à 22/35

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et des représentés :

- DE CREER trois emplois non permanents d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;
 - DE DIRE que ces emplois non permanents sont créés pour une période de 12 mois maximum sur une période de 18 mois consécutifs à compter du 1er septembre 2025, à temps incomplet, tel que présenté ci-dessus ;
 - DE DIRE que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique territorial, échelon 1 ;
 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les contrats de travail ;
 - DE DIRE que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.
- Votes: 17 Pour, 0 Abstention, 0 Contre.

5- FINANCES - SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE CD 89 - SECURISATION DE LA CITE SCOLAIRE

Rapporteurs : Monsieur Jean-Michel DUBOIS, adjoint à la voirie et Mme Sonia CARREAU, conseillère déléguée aux subventions, présentent respectivement le projet et le plan de financement.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le Conseil Départemental est chargé de répartir le produit des amendes de police relatives à la sécurité routière dont la dotation est mise à disposition par le Préfet ;
Considérant que ces éléments constituent pour la collectivité une opportunité d'œuvrer en faveur de l'amélioration des circulations et de la sécurité routière ;

Considérant l'insécurité sur les abords de la cité scolaire Pierre Larousse de TOUCY, aux heures de pose et déposes des élèves ;

Considérant les études faites en collaboration entre les représentants de la Cité Scolaire, de la Région, du Département et de la Commune pour proposer une solution adaptée, afin d'assurer la sécurité des élèves ;

Considérant que la solution mise en œuvre à titre expérimentale a montré son efficacité ;

Il convient désormais de réaliser les aménagements définitifs, en sollicitant auprès du Conseil Départemental une aide au titre des amendes de police, conformément au plan de financement présenté ci-dessous :

DEPENSES	(Montant HT)
• Fourniture panneaux de signalisation	136,74 €
• Fourniture et livraison barrières	8 012,17 €
• Fourniture et livraison abri bus	5 244,38 €
• Pose barrières de sécurité et abri bus	18 985,23 €
TOTAL	32 378,52 €

RECETTES	
• CD 89 - AMENDES DE POLICE (40%)	12 951,41 €
• Autofinancement (60%)	19 427,11 €
TOTAL	32 378,52 €

Madame CARREAU informe le Conseil Municipal qu'après échange avec les services du Conseil Départemental, il a été précisé que si la commune souhaite démarrer les travaux avant réception de l'arrêté de subvention, il conviendra de demander une autorisation de commencement de travaux au département. En effet, il est souhaitable de réaliser les travaux pendant les vacances de la Toussaint. Monsieur DUBOIS précise que la peinture routière est fournie par le Département et que le marquage au sol sera fait pendant la période estivale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- VALIDE le projet et le plan de financement présenté ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Yonne, au titre des amendes de police, pour un montant de 12 951,41 €, soit 40% du montant HT des travaux.

VOTES : 17 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

6- FINANCES - SUBVENTION DU CD89 - RENATURATION DE L'ESPACE PUBLIC ET CREATION D'UNE LIAISON DOUCE

Rapporteur : Monsieur PIESYK, adjoint aux travaux.

Il est exposé ce qui suit :

La commune a pour ambition la création d'un espace public, renaturalisé et végétalisé, destiné à la circulation douce, au repos, au stationnement (place PMR uniquement et vélos) au centre bourg, afin de faciliter l'accès aux services publics.

Pour réaliser ce projet d'envergure, la commune a fait appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage qui a restitué en février dernier un rapport détaillé sur la faisabilité du projet, les différentes étapes ainsi que les coûts estimatifs.

Ainsi, sur un espace d'environ 845 m² actuellement imperméabilisé, des bâtiments en friches vont être démolis et l'ensemble va être aménagé, perméabilisé. De plus, une liaison douce qui reliera l'ensemble des bâtiments communaux (salle socio-culturelle, pôle administratif et mairie) compris dans l'emprise du projet sera créée.

Considérant que le Conseil Départemental de l'Yonne prévoit une enveloppe pour soutenir les projets des communes dans le cadre du Pacte Territoires 2022-2027 ;

Considérant le règlement d'attributions des aides du Pacte Territoires 2022-2027 ;

Considérant le projet communal de renaturation des espaces publics et la création d'une liaison douce en centre bourg ;

Considérant le coût prévisionnel du projet d'un montant total de 439 000 € HT ;

Il est proposé de solliciter une subvention de 150 000€ auprès du Conseil Départemental de l'Yonne, au titre du dispositif Ambition, conformément au plan de financement suivant :

DEPENSES (hors taxes)	
• Travaux de démolition - aération des espaces	240 000,00 €
• Travaux de création espaces verts et voie douce	150 000,00 €
• Maîtrise d'œuvre	39 000,00 €
• Etudes (sols/structures, relevés topo, etc.)	10 000,00 €
TOTAL	439 000,00 €
RECETTES	
• Conseil Départemental de l'Yonne - Ambition	150 000,00 €
• Conseil Régional - BFC	175 600,00 €
• Autofinancement	113 400,00 €
TOTAL	439 000,00 €

Madame CARREAU, conseillère déléguée aux subventions précise que la demande de subvention doit parvenir au service concerné du département avant le 31 juillet pour instruction. Si besoin, il sera toujours possible de leur envoyer des pièces complémentaires au fil de l'eau. En effet, cela fait 2 ans que le Conseil Départemental réserve une enveloppe financière pour TOUCY et les délais pour bloquer ces financements arrivent à terme.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à demander la subvention à hauteur de 150 000 € dans le cadre du Pacte territoires pour les travaux de renaturation, végétalisation des espaces publics et création d'une liaison douce en centre bourg ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents pris en application de la présente délibération.

Vote : 17 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.

7- MOTION - CONTRE LES PROJETS AGRIVOLTAIQUES

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Motion contre les projets photovoltaïques sur des terres agricoles et naturelles, contre les projets dits « agrivoltaiques » et contre la passer outre des autorités contre les projets photovoltaïques sur des terres agricoles et naturelles, contre les projets dits « agrivoltaiques » et contre la passer outre des autorités.

A un an des élections municipales, la décision des élus locaux n'est ni respectée, ni prise en compte, puisque par l'arrêté du 28 avril 2025 M. le Préfet de l'Yonne accorde un permis de construire pour un projet agrivoltaique sur la commune de Toucy auquel le conseil mu-

nicipal s'est opposé à l'unanimité. C'est l'exemple criant d'un déni de démocratie.

Les élus du Conseil Municipal de Toucy souhaitent donc réaffirmer leur opposition au projet pour lequel la préfecture a rendu un avis positif et à tout autre projet identique.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération N° DE_2025_14 portant sur l'avis du Conseil Municipal sur le projet d'implantation d'un parc agrivoltaique ;

Considérant que malgré l'avis défavorable du Conseil Municipal, le projet a reçu un avis favorable des autorités,

Considérant que les associations et citoyens argumentent sur la base du rapport de l'ADEME de 2019 qui préconise de n'installer du photovoltaïque que sur des sites déclassés tels les anciens dépôts d'hydrocarbures, parking des grandes surfaces, garages, carrières ou encore d'anciens sites de stockage de déchets : « les modèles en toiture doivent être privilégiés, pour éviter d'occuper des sols agricoles et de nuire à l'image de cette énergie renouvelable ». L'ADEME a identifié près de 18.000 sites qui pourraient générer plus de 50 gigawatts, soit plus que l'objectif fixé par l'État,

Considérant la position de plusieurs Chambres d'Agriculture qui se sont déjà prononcées contre ces projets en affirmant que : « (...) le développement de projets photovoltaïques au sol va condamner la vocation agricole de surfaces »,

Considérant que « l'agriculture paysanne est un modèle de production agricole (...) axée vers la recherche d'autonomie dans le fonctionnement de l'exploitation ». L'agrivoltisme éloigne de l'autonomie et vise malheureusement à remplacer une dépendance financière aux marchés agricoles et aux divers fournisseurs par une autre plus moderne et consensuelle car porteur de l'image de l'énergie renouvelable. Les agriculteurs se voient rémunérés des milliers d'euros par année et par hectare. Ils deviennent ainsi des producteurs d'énergies,

Considérant que c'est à la puissance publique de leur permettre de vivre dignement de leur métier agricole par des salaires et rémunérations décentes, et non à des acteurs privés. C'est d'autonomie démocratique dont ont besoin les paysans, Considérant que les panneaux diminuent la surface agricole utile, gênent le travail, participent à l'artificialisation des sols et réorientent les choix de production vers ce qui est compatible avec les panneaux, plutôt que vers ce qui est souhaitable agronomiquement pour les populations,

Considérant qu'en France, selon le CEREMA, « le nombre de zones d'activités économiques (ZAE) oscillerait entre 24 000 et 32 000, soit 450 000 hectares, reflétant ainsi une offre pléthorique et diffuse sur l'ensemble du territoire ». Que ces zones déjà artificialisées sont en grande partie propices à recevoir des panneaux photovoltaïques,

Considérant Le Plan biodiversité du Gouvernement qui met en avant la nécessité de « reconquérir la biodiversité dans les territoires et vise à freiner l'artificialisation des espaces naturels et agricoles et à reconquérir des espaces de biodiversité partout où cela est possible »,

Considérant l'objectif du même Plan biodiversité « Limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette. L'étalement urbain et l'artificialisation des sols, en détruisant et en morcelant les espaces naturels, agricoles et forestiers, contribuent directement à la dégradation du fonctionnement des écosystèmes et à l'érosion de la biodiversité. »,

Considérant les prévisions de l'Agence Internationale de l'Energie : « la production centralisée [dans des fermes solaires] ne représente pas l'avenir » citée dans un Rapport de l'Assemblée Nationale. L'Agence mise plutôt sur « l'autoconsommation individuelle [qui] devrait donc se déployer de plus en plus rapidement. »,

Considérant les parcelles section D 362 - 373 - 372- 374 - 361 - 369 - 370 - 367 - 365 - 366 - 364 - 371 - 363 - 368 situées en zone A : « les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics sont autorisées dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière dans l'unité foncière

où elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages »,

Considérant le code de l'urbanisme qui apprend qu'il est possible de s'opposer à de tels projets s'il s'avère qu'ils sont notamment de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux environnants. Et ceci est bien le cas en notre commune. Nuisance visuelle pour le voisinage du hameau des Brots où un projet de gîte rural et chambre d'hôtes est envisagé,

Considérant que la Charte de l'environnement garantit le « droit de vivre dans un environnement sain et équilibré ». Considérant que ce projet, s'il est accordé, va faire jurisprudence et favoriser l'implantation de ce type de projet sur le territoire au détriment du cadre de vie et des terres agricoles. Considérant qu'EDF renouvelable » projette ce même type d'implantation sur 60 Ha sur la commune de Toucy et 23 Ha sur la commune attenante de Fontaines (soit 83 Ha au total) et que les élus Toucycois ne veulent pas d'une vitrification de leurs sols.

Par ailleurs, le conseil municipal souhaite faire valoir que la communication sur ce projet n'a pas été suffisante et a fortiori partielle. Les réunions publiques n'ont pas fait l'objet d'une portée suffisante qui aurait permis à la majorité des concitoyens d'en avoir connaissance et de s'exprimer librement sur le sujet : une invitation à toute la population financée par le porteur aurait peut-être été de nature à montrer sa volonté de communiquer largement auprès du grand public. De sorte qu'il n'est pas possible aujourd'hui de faire valoir une information suffisante et éclairée des habitants sur ce dossier d'importance,

Considérant que le démantèlement et le recyclage de ces structures ne sont ni évoqués, ni même envisagés,

Pour toutes ces raisons, le Conseil s'exprime contre tout projet se situant sur des terres agricoles et naturelles et demande à M. le Préfet de revoir sa position et de respecter l'avis des élus locaux.

Les élus du Conseil Municipal se battent avec leurs moyens pour garder un cadre de vie et un paysage digne d'intérêt qui reste un argument majeur de l'attractivité de notre territoire. Nous demandons que la préfecture et les services de l'état respectent ce travail et focalisent leur attention sur tous autres sujets sur lesquels ils peuvent intervenir efficacement pour contribuer à l'attractivité de notre territoire.

Les élus mettront tout en œuvre pour défendre les intérêts de la commune contre ce permis de construire au motif qu'il porte atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Vote : 17 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.

Monsieur LAZZAROTTO souhaite communiquer largement sur cette motion pour mobiliser et informer les administrés.

Monsieur MAMERON propose de l'insérer dans le prochain bulletin municipal, ainsi que sur le site de la commune.

Il est également suggéré à M. LAZZAROTTO de contacter l'Yonne Républicaine via son collectif.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOÛT 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept août l'assemblée régulièrement convoquée le 21 août 2025, s'est réunie sous la présidence de Michel KOTOVCHIKHINE.

Sont présents: Michel KOTOVCHIKHINE, Dominique ARNOULT, Laurent BONNOTTE, Sonia CARREAU, Gilles DEMERSSEMAN, Camille DINGS, Jean-Michel DUBOIS, Françoise FAU, Céline FUMEY, Cédric GAUFFRENET, Christian LAZZAROTTO, Bruno MAMERON, Christine PICARD, Vanessa PIVAIN, Chantal RAVERDEAU, Catherine RAVIER-LETENDART, Alain THURET, Roberte GRIECO

Représentés :

Excusés: Catherine BARBIER, Robert GERMAIN, Alan MEUNIER, Gérard PIESYK, Patrice VICART

Absents :

Secrétaire de séance: Catherine RAVIER-LETENDART

Ordre du jour

Approbation du Procès-Verbal en date du 25 juin 2025

FONCIER – Désaffectation et déclassement de la par-

celle cadastrée AD 554,
FONCIER – Aliénation parcelle cadastrée AD 554,
RH – Création de poste permanent à temps complet (Adjoint technique territorial)
RH – Création de poste permanent à temps complet (ATSEM principal de 2ème classe)

Informations du Maire

Questions diverses

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

FONCIER – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA PARCELLE AD 554 SISE RUE PHILIPPE VERGER (DE_2025_51)

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Il est exposé ce qui suit :

La commune est propriétaire des parcelles cadastrées AD 555 et 554, issues de la division de la parcelle AD 396.

Les propriétaires de la parcelle AD 397 avaient sollicité la commune pour une régularisation cadastrale et une demande d'acquisition de la parcelle AD 554 située en continuité de leur propriété et sur laquelle se trouve une partie du bâtiment de la banque populaire.

Cette demande intervenait suite au constat que leur bâtiment était partiellement construit sur la parcelle voisine, dont ils n'étaient pas propriétaires et qui était présumée sans maître, selon les termes de l'article 713 du code civil.

C'est pourquoi, conformément aux conditions prévues par les textes en vigueur, la commune s'est appropriée la parcelle cadastrée AD 396 par délibération DE_2024_10 modifiée par la délibération DE_2024_47.

En outre, avant d'envisager toute cession de la parcelle AD 554, il convient de constater en application de l'article L.2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, la désaffectation de ce bien et de se prononcer sur son déclassement du domaine public communal.

La parcelle AD 554 d'une superficie de 52 m², est composée d'une partie de l'immeuble de la banque populaire et d'une partie de terrain non construit permettant d'accéder à l'arrière du bâtiment. La désaffectation matérielle de cette parcelle est d'ores et déjà avérée par la présence du pan de mur de l'immeuble loué par ses propriétaires à la banque populaire et donc l'impossibilité pour le public d'y accéder. Cette parcelle n'est plus affectée à l'usage direct du public.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée AD 554 située 1 rue Philippe Verger et relevant du domaine public communal,

Considérant que la parcelle cadastrée AD 554 correspond à une partie de l'immeuble loué à la banque populaire et une partie de terrain permettant d'accéder à l'arrière du bâtiment,

Considérant la nécessité de constater la désaffectation de la parcelle AD 554 et de prononcer son déclassement du domaine public communal, afin de pouvoir donner suite à la demande d'acquisition,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés:

DECIDE de constater la désaffectation de la parcelle cadastrée AD 554 sise rue Philippe Verger ;
DECIDE de prononcer le déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée AD 554 pour une incorporation au domaine privé communal ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

Votes : 18 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

FONCIER – CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE AD 554 (DE_2025_52)

Rapporteur : Monsieur le Maire.

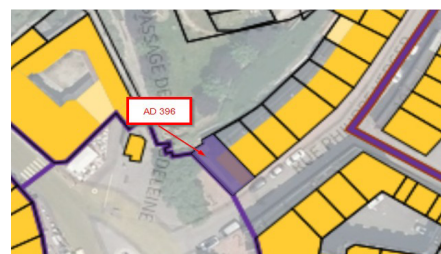
Il est exposé ce qui suit :

Les consorts CHABIN, propriétaires en indivision d'un bien sis rue Philippe VERGER, souhaitent acquérir un bout de la parcelle AD 396 sur lequel se trouve une partie de leur immeuble. Ce dernier a été reconstruit après-guerre sur une partie de la parcelle dont les consorts CHABIN n'ont pas la propriété. Il convient de régulariser cette situation pour qu'ils puissent bénéficier de la pleine jouissance du bien.

Une procédure de reconnaissance et d'incorporation dans le domaine privé communal d'un bien sans maître a été réalisée par la commune.

La parcelle AD 396 a fait l'objet d'une division parcellaire, dont résultent les parcelles AD 555 et AD 554.

Avant division parcellaire



Après division parcellaire



Le Conseil Municipal a décidé de constater la désaffectation et le déclassement de la parcelle AD 554 pour l'incorporer dans le domaine privé communal, par délibération DE_2025_51.

L'avis du domaine sur la valeur vénale du bien a été rendu le 27 août 2025. Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 20 % portant la valeur minimale de vente sans justification particulière à 5 160 €. Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Il convient désormais d'autoriser la cession de la parcelle.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° DE_2024_31 du 10 avril 2024, modifiée par la délibération DE_2024_47 du 25 septembre 2024 décidant l'incorporation de la parcelle AD 396 dans le domaine public communal et autorisant la division cadastrale de ladite parcelle ;

Vu la délibération N° DE_2025_51 portant sur la désaffectation et le déclassement de la parcelle AD 554 du domaine public communal et reconnaissant son incorporation dans le domaine privé communal ;

Vu l'avis du domaine sur la valeur vénale du bien rendu le 27 août 2025 ;

Considérant la demande d'acquisition des consorts CHABIN ;

Considérant le plan de division de la parcelle AD 396, établi par le géomètre, et la numérotation des nouvelles parcelles AD 554 et AD 555 enregistrée par le service des cadastres ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés:

APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée AD 554 d'une superficie de 52 m² au profit des consorts CHABIN ;

DIT que le prix de vente est fixé à 5 160 €, hors taxe et hors droits ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents pris en application de la présente délibération.

Votes : 18 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

RH - CREATION EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET (DE_2025_53)

Rapporteur : Monsieur MAMERON, Adjoint aux Finances et aux Ressources Humaines.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L 313-1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu le tableau des effectifs ;

Monsieur MAMERON informe le Conseil Municipal,

Que, compte tenu de la nécessité de combler les besoins réels du service, il convient de renforcer les effectifs des services techniques communaux,

Il est proposé au Conseil Municipal,

Conformément aux dispositions fixées par l'article L313-1 du code général de la fonction publique, de créer un emploi permanent d'adjoint technique polyvalent à temps complet à raison de 35 heures par semaine pour l'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments communaux, à compter du 1er octobre 2025.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C au grade d'adjoint technique territorial ou le cas échéant par un agent contractuel selon les dispositions de l'article L 332-14 ou L 332-8, 2° du code général de la fonction publique.
L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial.

Les candidats devront justifier d'une expérience professionnelle de 2 ans minimum sur un poste similaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE d'adopter la proposition de Monsieur le Maire de création d'un emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures par semaine, à compter du 1er octobre 2025 et selon les modalités décrites ci-dessus ;
ACCEPTE de modifier le tableau des effectifs en conséquence ;
DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat le cas échéant.

Votes : 18 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

RH - CREATION D'EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET (DE_2025_54)

Rapporteur : Monsieur MAMERON, Adjoint aux Finances et aux Ressources Humaines.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L 313-1

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu le tableau des effectifs ;

Monsieur MAMERON informe le Conseil Municipal,

Que, compte tenu du départ à la retraite d'un agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM), il convient de remplacer cet agent.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Conformément aux dispositions fixées par l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, de créer un emploi permanent d'ATSEM à temps complet à raison de 35 heures par semaine pour accompagner les enseignants de la maternelle sur le temps scolaire et encadrer les enfants sur le temps périscolaire, à compter du 1er octobre 2025.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C au grade d'ATSEM principal de 2ème classe ou le cas échéant par un agent contractuel selon les dispositions de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d' ATSEM principal de 2ème classe.

Les candidats devront justifier d'un diplôme de CAP petite enfance et d'une expérience professionnelle significative en collectivité sur un poste similaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE d'adopter la proposition de Monsieur le Maire, de création d'un emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures par semaine, à compter du 1er octobre 2025 et selon les modalités décrites ci-dessus ;
ACCEPTE de modifier le tableau des effectifs en conséquence ;
DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat le cas échéant.

Votes : 18 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.

QUESTIONS DIVERSES :

Vanessa PIVAIN déplore le manque d'information concernant la situation du centre aquatique, notamment à destination de l'ensemble des élus des communes de la CCPF.

Monsieur le Maire indique que la CCPF a adressé un mail aux délégués communautaires les informant de la diffusion d'un reportage sur le sujet à la télévision et les invitant à le visionner.

Monsieur le Maire ne peut répondre aux interrogations sur la situation exacte du centre aquatique. Il informe avoir cherché à joindre par téléphone, à plusieurs reprises, le président de la CCPF sans réponse. Après avoir contacté le secrétariat, il lui a été répondu qu'il serait reçu par M. le Président au cours de la première quinzaine de septembre.

Christine PICARD informe qu'une réunion s'est tenue ce 27 août au sein de la CCPF et qu'un référé a été déposé. Pour le moment, la raison du litige ne peut être communiquée.

Monsieur le Maire expose que les entreprises chargées de réaliser les travaux d'extension du réseau d'assainissement pour le raccordement du centre aquatique incombant à la commune, ont fait un travail de qualité et dans les délais impartis.

Bruno MAMERON informe que le bulletin municipal doit sortir en octobre. Il demande que les informations sur les manifestations sportives et culturelles lui soient transmises.

Sur le plan RH, Bruno MAMERON rappelle que le 4 août dernier, Mme Catherine HUBERT a intégré la collectivité en tant que gestionnaire finances et RH. Il indique également l'arrivée de Mme Océane GAJAC au 1er novembre sur le poste de chargé d'accueil et de gestion administrative.

Christine PICARD s'interroge quant à l'actualisation des plans cadastraux suite aux modifications intervenues dans le cadre de l'adressage. Il lui est répondu que les informations sont transmises pour mise à jour auprès des structures concernées. Cette démarche nécessitant des délais, il convient dans un premier temps de se référer à la base adresse nationale (BAN).

Monsieur le Maire informe que le directeur de la maison de retraite de TOUCY, Monsieur Hervé NADOT prenait sa retraite.

PROCHAINES REUNIONS ET MANIFESTATIONS :

Du vendredi 5 au dimanche 7 septembre 2025 Week-end du comité de jumelage à Kusel
Samedi 6 septembre 2025
9h00 à 15h00 : Forum des associations
Dimanche 7 septembre 2025

10h00 : Journée décentralisée du vieux Toucy
Samedi 20 et dimanche 21 septembre 2025 :
Journées du Patrimoine
Mercredi 24 septembre 2025
20h00 : Conseil Municipal
Jeudi 25 septembre 2025
19h00 : Conseil Communautaire
Dimanche 28 septembre 2025
10h à 16h : Course cycliste St-Fargeau - Toucy

La séance est levée à 20h56.

DELIBERATIONS TRANSMISES AU CONTROLE DE LEGALITE :

NUMERO	OBJET
DE_2025_51	FONCIER - DESAFFECTION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA PARCELLE AD 554 SISE RUE PHILIPPE VERGER
DE_2025_52	FONCIER - CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE AD 554
DE_2025_53	RH - CREATION EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET
DE_2025_54	RH - CREATION D'EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET

Le Maire,
Michel KOTOVTCHIKHINE
La secrétaire de séance,
Catherine RAVIER-LETENDART

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2025

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 août 2025 est approuvé à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE - MODIFICATION DES STATUTS POUR INTEGRATION DE L'ADRESSE DU NOUVEAU SIEGE COMMUNAUTAIRE

Lors de la séance du 23 juin 2025, le conseil communautaire a voté la modification de l'article 4 des statuts de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre comme suit : « Son siège est fixé 4 avenue du Général Leclerc à Saint-Fargeau (89170). »

Les communes ont trois mois, à compter de la notification de cette délibération, pour entériner la modification des statuts par délibérations concordantes, soit jusqu'au 10 décembre 2025.

Vu les statuts de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre et en particulier l'article 4 ;

Considérant la réhabilitation du bâtiment sis 4 avenue du Général Leclerc destiné à l'installation du siège social de la Communauté de communes ;

Considérant la réception du bâtiment par la Communauté de communes de Puisaye-Forterre et la nécessité de modifier les statuts pour intégrer sa nouvelle adresse ;
Sur proposition du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

PREND ACTE de la nouvelle adresse du siège de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre au 4 avenue du Général Leclerc à SAINT-FAR-GEAU (89170) ;

APPROUVE la modification de l'article 4 des statuts de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre comme suit : « Son siège est fixé 4 avenue du Général Leclerc à Saint-Fargeau (89170).

Vote : 17 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

FINANCES - DM N°1 - BUDGET COMMUNAL ET BUDGET LOTISSEMENT

Monsieur MAMERON, adjoint aux finances et aux RH expose ce qui suit :

Plusieurs modifications des inscriptions budgétaires aux budgets de la commune et du lotissement sont nécessaires pour procéder :

A l'augmentation du montant inscrit au budget communal

concernant le dégrèvement des taxes d'habitation des logements vacants qui a été sous-estimé,

A l'inscription d'un montant en fonctionnement du budget lotissement afin de régler les frais liés aux études de sol qui incombent à la commune dans le cadre de la vente d'un terrain.

Le budget du Lotissement étant excédentaire uniquement en investissement (aucune dépenses ou recettes n'étant prévu en fonctionnement), il convient de procéder au versement d'une subvention du budget principal vers le budget annexe.

CONSIDERANT qu'il convient d'intégrer des dépenses et ressources nouvelles pour équilibrer le budget Lotissement, à partir du budget communal,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver, d'une part, la décision modificative n°1 du budget Principal conformément à la présentation ci-après :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

Diminution de crédit Chapitre 023 / Compte 023	8 000,00 €
Augmentation de crédit Chapitre 014/ Compte 7391112 Chapitre 65 / Compte 657363	7 000,00 € 1 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

Diminution de crédit Chapitre 021 / Compte 021 Augmentation de crédit Chapitre 027/ Compte 27638	8 000,00 € 8 000,00
---	------------------------

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver, d'autre part, la décision modificative n°1 du budget Lotissement conformément à la présentation ci-après :

BUDGET LOTISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

Augmentation de crédit Chapitre 011/ Compte 6045	1 000,00 €
RECETTES Augmentation de crédit Chapitre 74 / Compte 7474	1 000,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés :

ACCEPTE la décision modificative n°1 du budget principal conformément aux chiffres indiqués supra.
ACCEPTE la décision modificative n°1 du budget annexe lotissement conformément aux chiffres indiqués supra.
Vote : 17 Pour, 0 Contre, 0 Abstention
Arrivée de Madame FUMEY à 20h10.

AFFAIRES SCOLAIRES – CLASSE DE NEIGE

Mme FAU, adjointe aux Affaires scolaires et à la bibliothèque expose ce qui suit :

Comme les années précédentes, il est proposé de reconduire le séjour en classe de neige pour les élèves de CM2.

Le centre d'hébergement est situé à ARECHES en Savoie. Le séjour aura lieu du dimanche 25 janvier au vendredi 30 janvier 2026, soit 6 jours et 5 nuits. Les enfants pourront bénéficier de 2 séances de ski alpin et diverses autres activités de découvertes.

Le coût prévisionnel pour l'hébergement est de 11 058 € TTC, le devis de la ligue de l'enseignement étant établi sur la base de 21 élèves. Le coût du transport en autocar avec la société TRANSARC est de 3210 € TTC. Soit un coût prévisionnel global de 14 268 € TTC. Il est précisé que tout changement d'effectif entraînera une modification de la base tarifaire pour l'hébergement.

Afin de faciliter le financement du séjour, il est proposé que la commune engage la totalité des factures et émette des titres à hauteur de 50% environ du coût par élève, arrondi à l'euro près, soit un montant de 340 € par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :
AUTORISE le Maire à engager la totalité des factures pour le séjour (hébergement et transport);
AUTORISE le Maire à émettre des titres à hauteur de 50% environ du coût par élève, arrondi à l'euro près, soit un montant de 340 € par enfant.

Vote : 18 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

RH - CREATION DE POSTE NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

M. Bruno MAMERON, Adjoint aux Finances et aux Ressources Humaines expose ce qui suit :

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le surcroît d'activité au service administratif et la nécessité de former au plus tôt l'agent recruté sur le poste d'agent d'accueil et de gestion administrative pour faciliter sa prise de poste au mois de novembre 2025.

Considérant que pour faire face à ce surcroît d'activité, il y a lieu de créer un emploi non permanent à temps incomplet de 7/35 à compter du 1er octobre 2025 et pour une durée de 1 mois.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et des représentés :

DE CREER un emploi non permanent d'adjoint administratif territorial relevant de la catégorie hiérarchique C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité;

DE DIRE que cet emploi non permanent est créé pour une période de 12 mois maximum sur une période de 18 mois consécutifs à compter du 1er octobre 2025, à temps incomplet, tel que présenté ci-dessus;

DE DIRE que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint administratif territorial, échelon 4;
D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le contrat de travail ;

DE DIRE que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Votes: 18 Pour, 0 Abstention, 0 Contre.

INFORMATIONS DU MAIRE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ de la Directrice Générale des Services le 31 octobre prochain. Il précise qu'une offre pour pourvoir le poste est en ligne et que des candidatures sont déjà déposées. Ces dernières seront étudiées rapidement.

Monsieur le Maire annonce la reprise des travaux relatifs au PLUI. Il rappelle que le PLUI doit être révisé pour répondre notamment aux objectifs de la loi climat et résilience, qui a fixé l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » (ZAN) en 2050, ainsi qu'aux orientations inscrites dans le SCOT (Schéma de cohérence territoriale). Il invite les élus à participer aux travaux.

Monsieur le Maire informe qu'il a été convié à la préfecture pour assister à une réunion de présentation d'un projet de parc photovoltaïque sur TOUCY. En même temps, se tenait une manifestation contre un projet agrivoltaïque de 200 hectares envisagé sur les communes de Saint Privé, Saint Forgeau, Saint – Martin des Champs.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur C. GAUFFRENET demande si des informations ont été données quant à la situation du centre aquatique. Monsieur le Maire répond qu'à ce jour, il n'a toujours pas reçu d'information officielle. Toutefois, il indique qu'un conseil communautaire ce tient le 25 septembre et qu'à cette occasion des informations seront peut-être transmises.

Monsieur C. GAUFFRENET demande ce qu'il en est de la situation de l'ancienne piscine qui commence à être envahie par la nature.

Monsieur le Maire rappelle que, suite à une réunion avec le Président de la CCPF, la communauté de communes avait fait une proposition d'échange de biens entre Toucy et la CCPF. Le Conseil Municipal avait délibéré sur cette proposition. Par contre lors de la séance du Conseil Communautaire le point avait été retiré de l'ordre du jour.

Monsieur B. MAMERON souligne qu'il y a effectivement un manque d'information et de clarté sur les différents sujets par la CCPF. Il expose qu'en tant que membre de la commission CLECT, il a été consulté par la CCPF par mail. A la lecture des documents financiers, des précisions ont été demandées à la CCPF, notamment suite à une modification de 500 000€ sur le budget. Une réponse succincte lui a été faite. La question se pose de savoir comment formuler un avis éclairé aux élus avant un vote sans avoir d'information complète sur un sujet. Il n'y a qu'à espérer que les élus aient ces informations avant de délibérer.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2025

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE – Convention de mise sous pli – Propagande électorale

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

À l'occasion de l'organisation des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, la préfecture de l'Yonne propose une convention à la commune ayant pour objet de déterminer les conditions de réalisation de la mise sous pli de la propagande électorale à destination des électeurs par la commune.

VU les articles R.34 et R.38 du code électoral, définissant les modalités d'envoi aux électeurs de la propagande électorale des listes candidates, à l'occasion du renouvellement des conseils municipaux et communautaires qui aura lieu les 15 et 22 mars 2026.

CONSIDERANT que la convention détermine les conditions matérielles et financières liées aux opérations de mise sous pli des documents électoraux effectuées sous le contrôle de la commission de propagande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide:

- D'APPROUVER la convention pour l'organisation de la mise sous pli de la propagande électorale des élections municipales et communautaires.

- D'AUTORISER Monsieur le maire à signer ladite convention et à procéder à sa mise en œuvre par tous actes afférents.

Ampliation de cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Yonne.

Vote : 18 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

AFFAIRES SCOLAIRES – Rythmes scolaires – rentrée 2026 (DE_2025_60)

Madame FAU, Adjointe aux affaires scolaires, périscolaires et à la bibliothèque expose ce qui suit :

L'organisation du temps scolaire à quatre jours par semaine qui a été accordée arrive à échéance le 31 août 2026.

Le code de l'éducation prévoit que « la décision d'organisation de la semaine scolaire prise par le directeur académique des services de l'éducation nationale ne peut porter sur une durée supérieure à trois ans. A l'issue de cette période, cette décision peut être renouvelée tous les trois ans en respectant cette même procédure ». Il convient donc de se prononcer sur le maintien ou non de la semaine scolaire à quatre jours à compter de la rentrée de 2026.

Considérant que les 2 conseils d'école se sont prononcés pour le maintien de l'organisation existante, sur 4 jours, selon l'organisation suivante :

Jours d'école : lundi, mardi, jeudi, vendredi
Horaires école Maternelle : 8h35 – 11h35 et 13h25 – 16h25
Horaires école Élémentaire : 8h25 – 11h25 et 13h35 – 16h35

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, DECIDE de maintenir l'organisation existante selon les jours et horaires indiqués supra.

Vote : 18 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

RH – RIFSEEP – Modification des plafonds annuels IFSE et CIA

M. MAMERON, Adjoint aux Finances et aux Ressources Humaines expose ce qui suit :

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale.

Pour rappel, le RIFSEEP se compose :
d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;

d'un complément indemnitaire annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu. L'IFSE est exclusive de toutes autres indemnités liées aux fonctions. Quant au CIA, celui-ci est exclusif de toutes autres indemnités liées à la manière de servir.

Afin de faciliter la mobilité, mais aussi de permettre la valorisation des agents, et de tenir compte notamment des évolutions de poste, il est proposé que les

montants annuels maximum de l'IFSE ainsi que les montants annuels maximum du CIA, instaurés au sein de la collectivité, soient identiques aux plafonds réglementaires actualisés et définis par l'Etat.

CONSIDERANT que l'organe délibérant fixe le régime indemnitaire et les plafonds applicables à chacune des deux parts du RIFSEEP (IFSE et CIA) et en fixe les critères d'attribution, sans que la somme des deux parts ne dépasse le plafond global des primes octroyées aux agents de l'Etat,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de modifier les montants annuels maximums de l'IFSE ainsi que les montants annuels du CIA, instaurés au sein de la collectivité, afin qu'ils soient identiques aux plafonds réglementaires actualisés et définis par l'Etat.

CONSIDERANT que cette modification permettra de faciliter la mobilité des agents mais aussi de permettre leur valorisation compte tenu des évolutions de poste réalisées,

Il est proposé que les montants annuels maximums de l'IFSE et du CIA, pour les groupes de fonctions ci-dessous soient fixés de manière identique à ceux de l'Etat :

Groupes de fonction par cadre d'emplois	Fonctions concernées	Plafond IFSE	Plafond CIA
Attachés territoriaux G1	Direction d'une collectivité	36 210,00 €	6 390,00 €
Rédacteurs territoriaux G3	Poste d'instruction avec expertise, assistant de direction	14 650,00 €	1 995,00 €
Adjointes administratifs territoriaux G1	Gestionnaire comptable, marchés publics, responsable urbanisme, qualifications, etc.	11 340,00 €	1 260,00 €
G2	Agent d'exécution, agent d'accueil	10 800,00 €	1 200,00 €
Techniciens territoriaux G1	direction d'un service, niveau d'expertise supérieur, direction des travaux sur le terrain, contrôle des chantiers	19 660,00 €	2 680,00 €
Agents de maîtrise territoriaux G1	Encadrement de fonctionnaires appartenant au cadre d'emploi des agents de la filière technique, qualifications, etc.	11 340,00 €	1 260,00 €
Adjointes techniques territoriaux G1	Agent de maintenance des bâtiments, ouvrier espaces verts, ouvrier polyvalent bâtiment, ouvrier polyvalent voirie agent plurifonctionnel, agent de propreté, agent polyvalent, assistant de personnel enseignant, agent de restauration scolaire, agent polyvalent des écoles, etc.	11 340,00 €	1 260,00 €
G2	Agent d'exécution	10 800,00 €	1 200,00 €
Animateurs territoriaux G1	Direction d'une structure, responsable d'un ou de plusieurs services, etc.	17 480,00 €	2 380,00 €
G2	Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage	16 015,00 €	2 185,00 €
Adjointes du patrimoine G1	Responsable bibliothèque, accueil du public, animations, etc.	11 340,00 €	1 260,00 €
G2	Accueil du public, gestion des documents, animations, etc.	10 800,00 €	1 200,00 €
ATSEM G2	Agent d'exécution	10 800,00 €	1 200,00 €

Il est précisé que les autres points restent inchangés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents et représentés :

Décide de modifier le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel (RIFSEEP) dans les conditions ci-dessus à compter du 1er décembre 2025 ;

Dit que les crédits sont prévus au budget principal 2025 et suivants.

Vote : 18 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

ASSAINISSEMENT - Fixation du montant forfaitaire contre-valeur redevance performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2026

Rapporteur : M. Bruno MAMERON, Adjoint aux Finances et aux Ressources Humaines expose ce qui suit :

Considérant les nouvelles redevances au titre du deuxième programme de l'Agence de l'Eau et plus particulièrement la redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectif » :

Elle est facturée par l'agence de l'eau aux collectivités compétentes pour traitement des eaux usées (maître d'ouvrage des stations d'épuration) qui en sont les redevables (ou à leurs établissements publics de coopération compétents) ;

Le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau Seine Normandie ;

Le tarif applicable est modulé en fonction de la performance du système d'assainissement collectif de la collectivité compétente pour traitement des eaux usées ; il égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,3 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance).

L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année

L'Agence de l'eau facture la redevance à la collectivité au début de l'année civile qui suit

La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de l'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assujéti à la redevance assainissement et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'assainissement ;

Considérant que l'Agence de l'eau Seine Normandie a fixé à 0.356 € HT par mètre cube le tarif de base de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2026.

Considérant que pour l'année 2026, l'estimation du taux de modulation pour la commune de Toucy est de 0.64 pour la redevance performance de son système d'assainissement collectif.

Considérant qu'il convient de fixer le tarif de la contre-valeur pour la redevance pour performance de systèmes d'assainissement, qui doit être répercuté sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie.

Considérant qu'il appartient à SUEZ EAU FRANCE (entité en charge du recouvrement de la redevance d'assainissement collectif) de facturer et d'encaisser auprès des usagers ce supplément au prix du mètre cube d'eau assainie et de reverser à la commune les sommes encaissées à ce titre dans le cadre du contrat et du mandat d'encaissement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents et représentés, décide :

De fixer à 0.23 € HT/m3 la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable pour toute facture établie à compter du 1er janvier 2026.

Que cette contre-valeur de la « redevance pour performance des réseaux d'assainissement collectif » est facturée et encaissée auprès des usagers du service public de l'assainissement collectif et reversée à la commune au titre de sa compétence pour le traitement des eaux usées, selon les modalités déterminées dans la convention du mandat d'encaissement.

Votes: 18 Pour, 0 Abstention, 0 Contre.

FONCIER - Point sur la vente : Rue du Pâtis

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27/05/2025 (DE_2025_38) décidant la vente de la maison « rue du Pâtis », sise à Toucy -89-, Suite à de nombreuses visites, deux propositions d'achat sont arrivées en mairie dans le délai imparti de la publicité,

Néanmoins, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Décide de prolonger la publicité afin d'étudier les deux dernières propositions arrivées,

Autorise le Maire à retenir le dossier mieux disant sachant que l'avis des domaines a été fixé à 61 000 €,

Autorise le Maire à signer l'acte de vente correspondant ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Ce bâtiment communal sera sorti de l'actif de la commune.

La recette correspondante sera enregistrée sur le budget communal.

Votes: 18 Pour, 0 Abstention, 0 Contre.

FONCIER - Point sur échange de bâtiments entre la commune et CC PF

Suite à diverses rencontres entre le Président de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre (CCPF) et les élus de Toucy 89,

Le Maire fait lecture du courrier du Président de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre (CCPF), en date du 15/10/2025 au sujet de transfert de biens, à l'euro symbolique, entre la Commune et la C.C.P.F soit

pour deux bâtiments communaux : l'école de musique et la crèche situées « rue de la Croix St Germain ». Dans ce courrier, il est proposé de faire un retour de la piscine à la commune de Toucy, la C.C.P.F délibèrera ensuite afin de rendre la compétence « piscine » à la commune ainsi qu'une attribution de compensation supplémentaire d'un montant annuel de 87 335 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et voté 1 Contre : C.Lazzarotto, 4 Abstentions : G. Demersseman, C. Dings, B. Mameron, D. Arnoult et 13 Pour :

Accepte la proposition du Président de la C.C.P.F, conformément au courrier pré-cité, de céder, à l'euro symbolique, les deux bâtiments communaux situés rue de la Croix St Germain « école de musique et crèche »,

Demande la délimitation des parcelles cadastrales concernées pour ces deux bâtiments,

Demande à ce que cette cession soit conditionnée à la révision des AC conformément à la proposition de la C.C.P.F, dans son courrier daté du 15/10/2025,

Demande à la CLECT de la C.C.P.F de délibérer sur cette nouvelle attribution de compensation d'un montant de 87 335 € annuel, en faveur de la Commune de Toucy -89-, et dès l'année 2026,

Ampliation de cette délibération sera transmise à la Communauté de Communes Puisaye-Forterre.

Votes: 13 Pour, 4 Abstentions, 1 Contre.

TRAVAUX - Choix du scénario définitif pour projet du centre administratif. (Mairie et ses annexes)

Le Maire présente le programme technique et fonctionnel établi par le cabinet AGL Architecte-Julie Colin-Quartier libre-Diginum concernant la réhabilitation du pôle central des services publics de Toucy 89.

Considérant que M. Bodo, Architecte CAUE, travaille actuellement sur la rédaction d'un cahier des charges pour la consultation et le choix d'un architecte,

Suite aux différents scénarios proposés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, 16 Pour et 2 abstentions : B. MAMERON, G. DEMERSSEMAN :

Décide de retenir le programme pour la réhabilitation / réaménagement des services publics :

Démolitions de bâtiments à l'arrière de la Mairie pour 150 000 € HT

Chaufferie et réseau de chauffage (étude CEBI 45-2022) pour 280 000 € HT

Tranche ferme - Mairie- pour 1 110 000 € HT

Tranche ferme -Maison des Soeurs- pour 325 000 € HT

Tranche ferme -espaces publics- 845 m² pour 150 000 € HT

Soit un montant total HT prévisionnel de travaux de 2 005 000 € HT.

Le plan de financement de ce marché sera présenté avec les subventions prévisionnelles sur 2026 suivantes : ÉTAT DETR ou DSIL, Conseil Départemental -Pacte Territoire-, SDEY 89, Fonds Vert, EFFILOGIS.

2 Emprunts pourraient être envisagés : l'un à court terme (2 ans) en attente des versements des subventions et du FCTVA et l'autre sur la durée d'amortissement des travaux.

Délègue le Maire pour engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Votes: 16 Pour, 2 Abstentions, 0 Contre.

INFORMATIONS DU MAIRE :

Remerciements de l'Association Elan Brass Band à la mairie de Toucy pour l'appui logistique et matériel lors de l'organisation de la Fanfuite à Toucy le 05 juillet dernier.

La Directrice Générale des Services, Madame Letissier, prendra ses fonctions au 15 février 2026.

Contrôle URSSAF : Bien déroulé, bonne gestion.

Bulletin communal pour Janvier 2026.

Son Marché du Samedi

Anaïs SANJUAN

Productrice - Maraîchère - Légumes de saison

Le **JARDIN** des
VIGNES BLANCHES



15 rue des vignes blanches
89113 CHARBUY
06 23 30 19 73



**Drive
fermier**

**PENSEZ à passer
VOS COMMANDES !**

EARL LA MAITERIE

Ghislaine, Christian et Joël BONAME



**Confitures,
poulets,
œufs fermiers**



6 rue des Valots
89110 VILLIERS SUR THOLON
Tél : 03 86 63 44 45
Fax 03 86 91 58 72

**Huîtres, Moules,
Coquillages**

Varlet Arnaud et Corinne



VENEZ DÉCOUVRIR NOS PRODUITS LE :

- Jeudi matin : marché de Courtenay
- Vendredi matin : marchés de Sens et d'Auxerre
- Vendredi après-midi : Vincelles (sur la parking de la cave)
- Samedi matin : marchés de Toucy et Joigny
- Samedi après-midi : Vincelles (sur la parking de la cave)
- Dimanche matin : marché d'Auxerre (rue du Pont)

Tél. Arnaud : 06 60 31 23 81 • Corinne : 06 30 49 72 22
Site : huîtres-varlet.com • E-mail : huîtresvarlet@gmail.com

Etienne - Patricia
Vos Fromagers



Présents sur les Marchés :

- Mardi : Aillant/Tholon - Bléneau
- Mercredi : Château-Renard • Jeudi : Courtenay
- Vendredi : Châtillon-Coligny - St-Fargeau
- Samedi : Toucy - Courtenay
- Dimanche : St-Julien-du-Sault - Charny

6 rue de l'avenir
45220 Douchy Montcorbon
Tél. : 06 27 58 77 25 / 06 82 04 52 64

APPLENCOURT PRIMEUR



Nathalie Applencourt
89144 - Ligny le Chatel
nathalie.applencourt@laposte.net
Tél : 06 73 08 38 45



Sur vos marchés depuis deux générations !

Détail et demi gros - Gamme Bio - Réservation - Produits locaux - Culture raisonnée



CHARCUTERIE DE LA PLACE SARL



Pépinières Habert

54, allée du Château
45270 BELLEGARDE
tél. 02.38.90.11.22
fax 02.38.90.25.71
e-mail : pepinieres.habert@wanadoo.fr

**Producteur de Volailles
Ferme des Bedins**



ELEVAGE EN PLEIN AIR
Route de Prunoy - 89120 PERREUX
03 86 91 62 08

Crèmerie de Boisfleury



**Beurres
Œufs
Fromages
Détail et
Demi-gros**

DAVID CAMEAU
Boisfleury - 2 rue des levées
58150 TRACY-SUR-LOIRE
davidcameau@aol.com
Tél : 06 74 19 64 87

Sur vos marchés depuis 1973
Mercredi : Sancenis (18)
Jeudi : Saint-Satur (18)
Vendredi : Pouilly/Loire (58)
Samedi : Toucy (89)
Dimanche : Cosne/Loire (58)

